



LES ACTIONS

ATELIER DES TERRITOIRES, SESSION NATIONALE « Mieux aménager avec des sols vivants »

La centralité contrastée et multiple de la Guadeloupe
à l'épreuve de la sobriété foncière
Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Février 2023



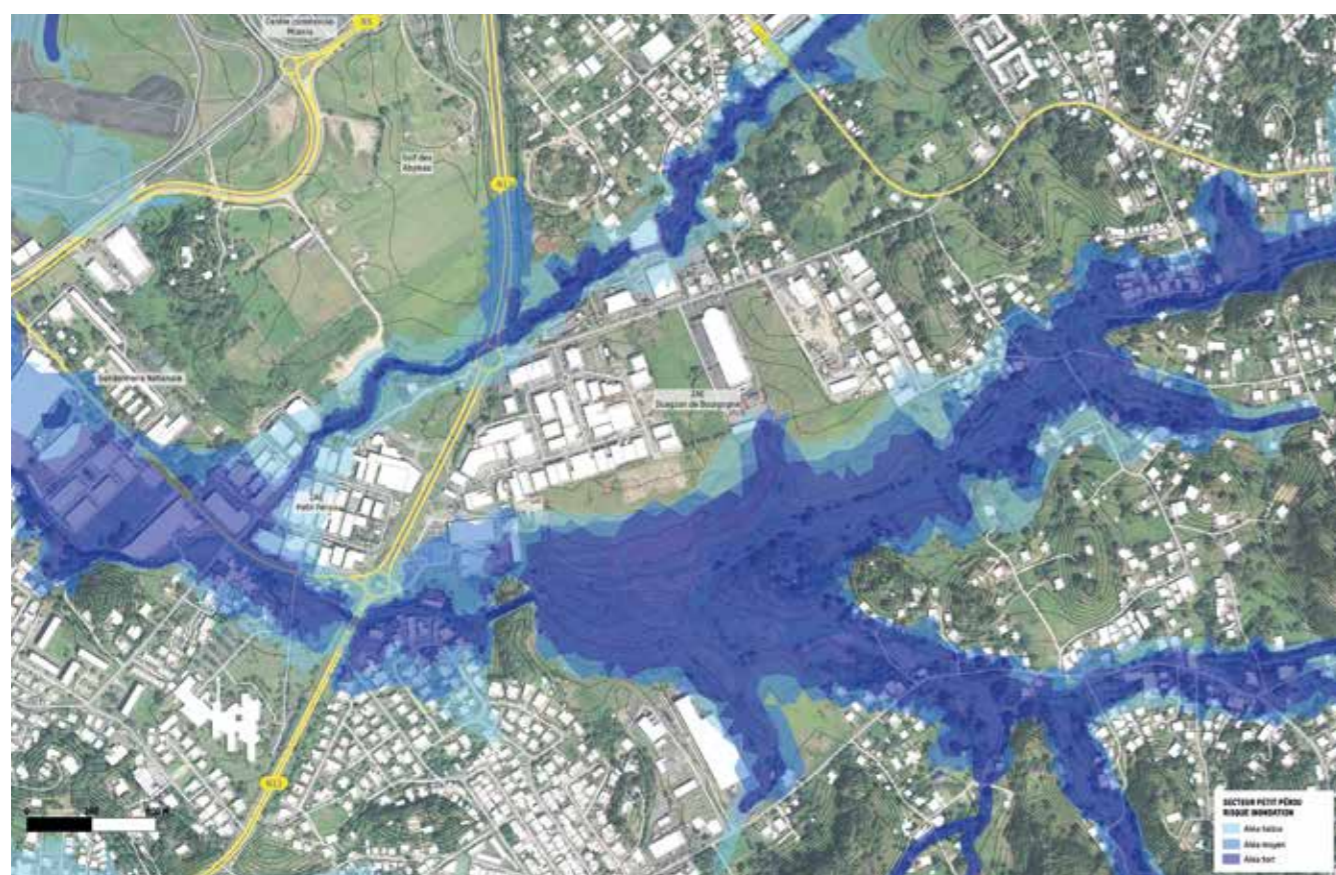
FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAE DUGAZON DE BOURGOGNE ET PETIT PÉROU LES ABYMES



PERSPECTIVES

- Réinterroger le projet d'extension de la ZAE Dugazon de Bourgogne pour limiter l'artificialisation de la vallée.
- Poursuivre les réhabilitations en cours sur la ZAE Dugazon de Bourgogne et Petit Pérou qui demeurent nécessaires.
- Définir des zones d'intérêt stratégique pour l'économie pour permettre aux acteurs d'être en alerte quand un permis de construire est déposé dans ces secteurs entraînant un process particulier (visite du site, analyse des conditions foncières, environnementales, réglementaires, consultation de partenaires (consulaires, CA...)).



SYNTHÈSE DES ACTIONS

UN REPORT/ARRÊT DU PROJET D'EXTENSION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN ZONE NATURELLE COUPLÉ À UNE STRATÉGIE DE RELOCALISATION DES INSTALLATIONS SOUMISES AUX RISQUES D'INONDATION



PROPOSITIONS D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX RISQUES NATURELS

#1. Inciter les propriétaires de parcelles non bâties à mobiliser leurs fonciers en lieu et place de l'extension envisagée

#2. Reporter le projet d'extension de la zone Dugazon de Bourgogne dans les fonciers non bâtis représentant une surface équivalente

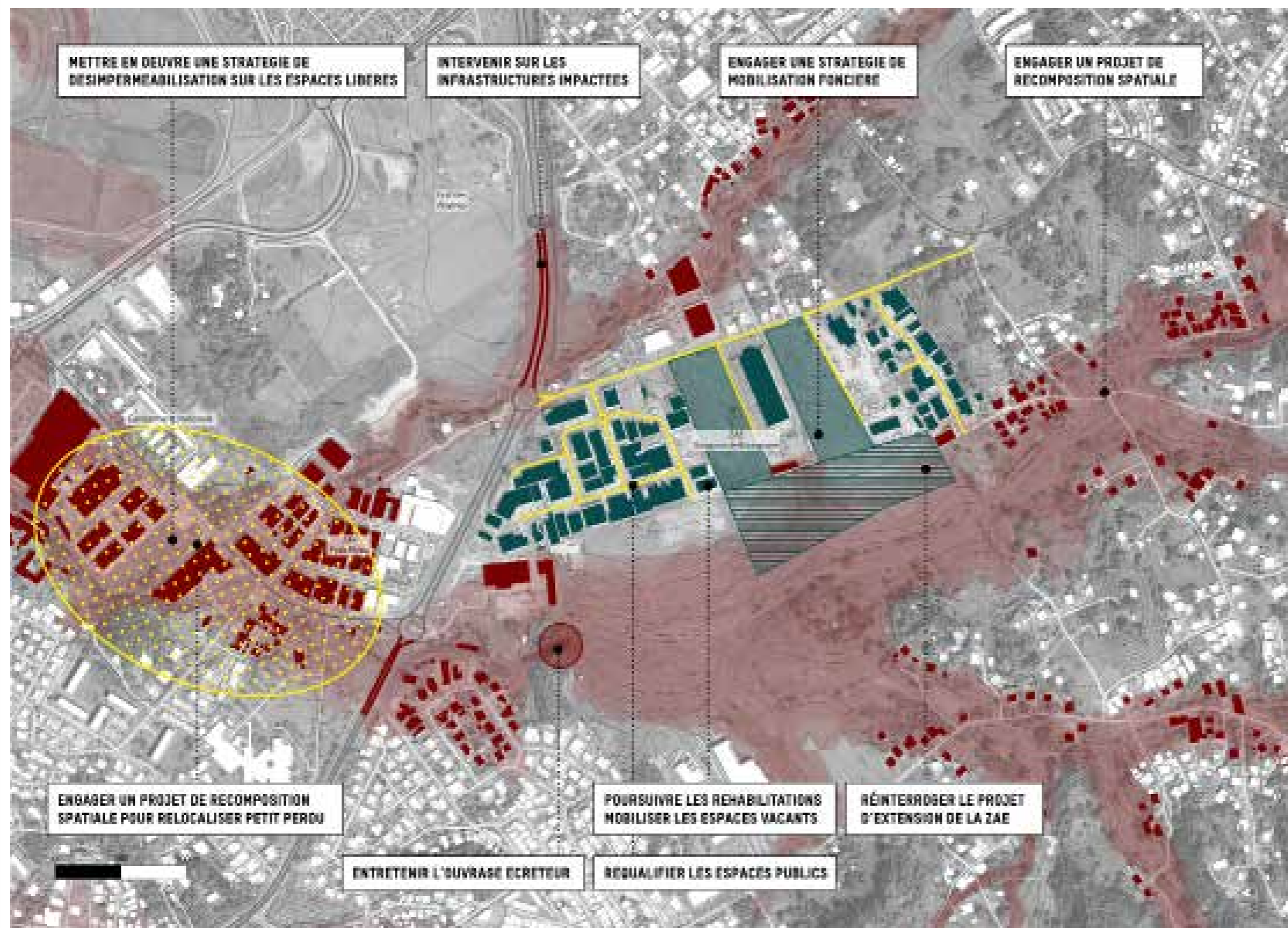
FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAE DUGAZON DE BOURGOGNE ET PETIT PÉROU LES ABYMES



LÉGENDE

- Zone soumise au risque d'inondation
- Relocaliser les bâtiments exposés
- Adapter les infrastructures exposées
- Entretenir l'ouvrage écreteur
- Réhabiliter les bâtiments d'activités
- Densifier les fonciers disponibles
- Reporter le projet d'extension
- Aménager et désimperméabiliser les espaces publics
- Végétaliser et dédensifier les espaces touchés par les risques

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAE DUGAZON DE BOURGOGNE ET PETIT PÉROU
LES ABYMES

ACTION #1


INCITER LES PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES NON BÂTIES À MOBILISER LEURS FONCIERS EN LIEU ET PLACE DE L'EXTENSION ENVISAGÉE
DESCRIPTION :

Ouvrir des discussions avec les propriétaires de parcelles non bâties dans la ZAE DUGAZON DE BOURGOGNE pour bâtir leur parcelles et repenser les cheminements intérieurs, création d'une 2ème sortie

OBJECTIFS :

Développer un process permettant aux acteurs publics d'inciter les propriétaires de parcelles non bâties à les remobiliser pour les entreprises. Notamment à travers une approche règlementaire, risque de déclassement et négociée.

PARTENAIRES À MOBILISER :

Propriétaires fonciers, EPF

POINTS DE VIGILANCE :

Disposer d'une veille foncière précise pour ne pas intervenir à contre temps sur des parcelles vendues et maintenir un niveau de contrôle suffisant pour vérifier l'exécution réelle et conforme des permis de construire déposés

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

1. Identifier les parcelles non bâties
2. Développer des outils règlementaires de veille mais également de préemption et d'orientations programmatiques

RÉFÉRENCES

**MUTATION DE LA ZAE DES DAUNETTES POUR ENGAGER
UNE ÉVOLUTION FONCIÈRE
BALLAINVILLIERS**


Description

La zone des Daunettes, à Ballainvilliers, en Essonne, est insérée dans un tissu résidentiel et en frange agricole. Une vingtaine d'entreprises y sont installées avec des implantations de faible densité. Certaines parcelles sont même totalement vides. Le travail entrepris est celui de concertation, parcelle par parcelle avec les propriétaires pour les amener à céder leur parcelle dans l'optique de développer un futur projet dans une approche non coercitive, hors procédure, de manière amiable et négociée mais en rappelant les capacités des collectivités à orienter l'usage des terrains, par le règlement, le droit de préemption, la destination des sols.

ACTION #2


REPORTER LE PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE DUGAZON DE BOURGOGNE DANS LES FONCIERS NON BÂTIS REPRÉSENTANT UNE SURFACE ÉQUIVALENTE
DESCRIPTION :

Envisager la mutation de la ZAE par une extension à l'Est de Dugazon de Bourgogne, la renaturation et le déplacement des activités de la zone inondable de Petit Pérou.

OBJECTIFS :

Répondre aux enjeux d'adaptation des espaces économiques de Petit Pérou par une réimplantation dans des zones moins exposées, à l'Est de Dugazon de Bourgogne et permettre à la fois une extension limitée des zones artificialisées par la renaturation des zones inondables de Petit Pérou. Création d'une destination pour les entreprises de Jarry et de Capex.

PARTENAIRES À MOBILISER :

Commune, Propriétaires fonciers, EPF, aménageur

POINTS DE VIGILANCE :

Valider les capacités d'intervention pour la mutation des zones Est de Dugazon, mobilisation de fonds pour la renaturation des zones de Petit Pérou dont la valeur foncière va s'effondrer.

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

1. Construire un projet d'aménagement à terme et déterminer les conditions techniques, règlementaires et financières pour le rendre réalisable
2. Mobiliser les partenaires de l'aménagement dans la mise en oeuvre du projet urbain
3. Mobiliser les entreprises dans l'accompagnement vers le transfert des activités dans un cadre financier soutenable

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ACTION #2


REPORTER LE PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE DUGAZON DE BOURGOGNE DANS LES FONCIERS NON BÂTIS REPRÉSENTANT UNE SURFACE ÉQUIVALENTE
DESCRIPTION :

Envisager la mutation de la ZAE par une extension à l'Est de Dugazon de Bourgogne, la renaturation et le déplacement des activités de la zone inondable de Petit Pérou.

OBJECTIFS :

Répondre aux enjeux d'adaptation des espaces économiques de Petit Pérou par une réimplantation dans des zones moins exposées, à l'Est de Dugazon de Bourgogne et permettre à la fois une extension limitée des zones artificialisées par la renaturation des zones inondables de Petit Pérou. Création d'une destination pour les entreprises de Jarry et de Capex.

PARTENAIRES À MOBILISER :

Commune, Propriétaires fonciers, EPF, aménageur

POINTS DE VIGILANCE :

Valider les capacités d'intervention pour la mutation des zones Est de Dugazon, mobilisation de fonds pour la renaturation des zones de Petit Pérou dont la valeur foncière va s'effondrer.

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

1. Construire un projet d'aménagement à terme et déterminer les conditions techniques, règlementaires et financières pour le rendre réalisable
2. Mobiliser les partenaires de l'aménagement dans la mise en oeuvre du projet urbain
3. Mobiliser les entreprises dans l'accompagnement vers le transfert des activités dans un cadre financier soutenable

RÉFÉRENCES

**DENSIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ MERMOZ
LA COURNEUVE**


Description

La zone d'activités économiques Mermoz, à La Courneuve s'étend sur 90 ha qui se sont développés à la faveur de raccordements ferrés, d'embranchements autoroutiers mais qui s'est faite rattrapée par l'urbanisation, jusqu'à se retrouver en tissu urbain dense.

Dès lors, comment maintenir des activités productives dans une mitoyenneté économique ? Comment densifier des parcelles, souvent privées pour tirer parti des fonciers présents tout en opérant une montée en gamme qualitative par l'arrivée de nouveaux services ?

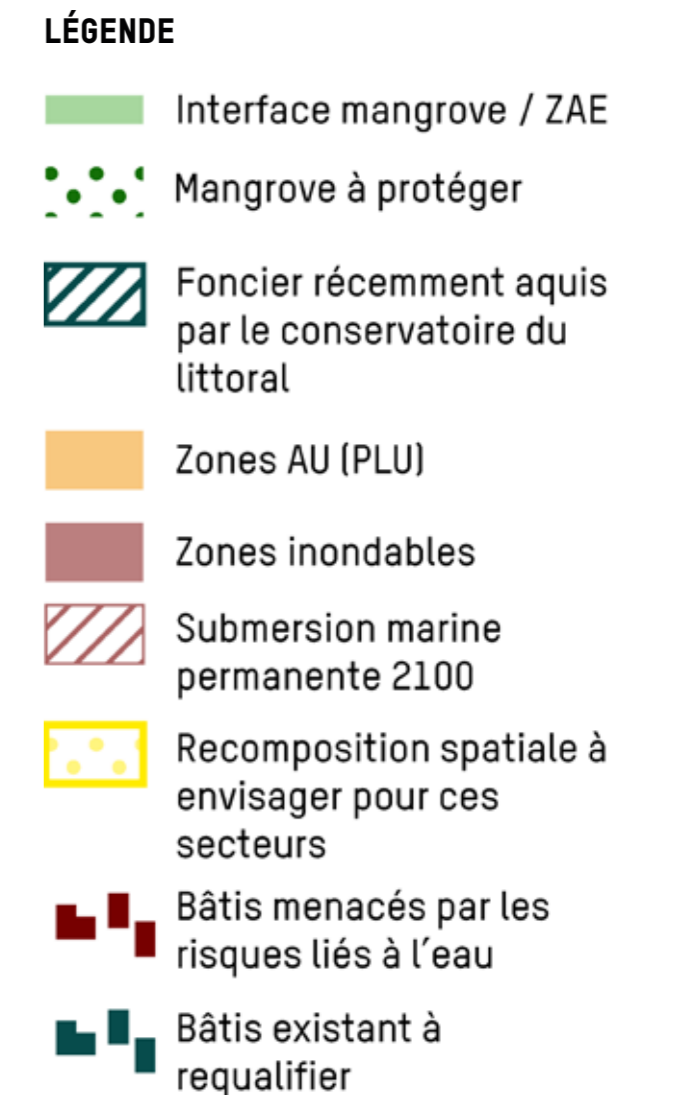
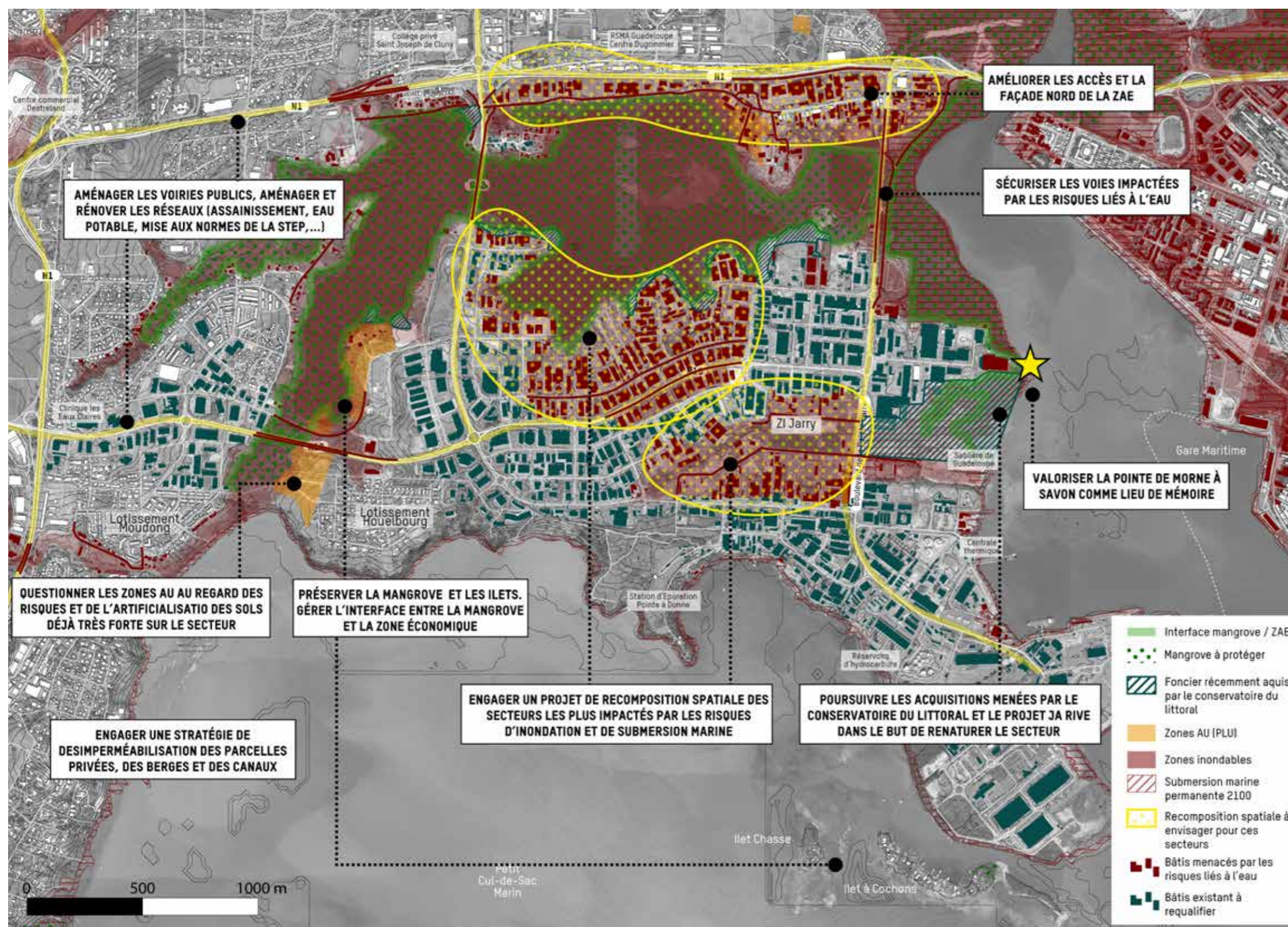
FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAE DE JARRY ET SES INTERFACES BAIE MAHAULT



FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAE DE JARRY ET SES INTERFACES
BAIE MAHAULT

ACTION #1

 IDENTIFIER LES UTILISATIONS SAUVAGES ET DÉPÔTS ET RENATURER OU REMETTRE SUR LE MARCHÉ LES PARCELLES

DESCRIPTION :

La zone de Jarry connaît des zones de dépôt sauvage qui occupent des parcelles à risque environnemental ou potentiellement mobilisables

OBJECTIFS :

Identifier les parcelles occupées de manière sauvage, identifier les propriétaires et procéder à une mise en demeure de remise en état du terrain. Assurer une veille foncière sur les parcelles concernées

PARTENAIRES À MOBILISER :

Collectivités, EPF, propriétaires fonciers

POINTS DE VIGILANCE :

Mettre en place des outils réglementaires permettant d'accompagner et de contraindre. Déclassement en cas de parcelle constructible. Mobilisation des élus vis à vis des propriétaires

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

1. Cartographier les parcelles occupées sauvagement
2. Développer un processus de mobilisation des propriétaires
3. Réaliser une veille régulière, contrôle visuel des parcelles dans la durée

RÉFÉRENCES

PROJET JA-RIV
ZAE DE JARRY - BAIE MAHAULT

Description

La CAMA est une entreprise partenaire du Conservatoire du littoral dans le cadre du projet JA-RIV (Guadeloupe). En 2018, les travaux de restauration réalisés en partenariat avec l'entreprise CAMA au niveau de la concession CAMA Jeep ont permis de supprimer un remblai ancien supportant un dépôt de matériaux, des containers et un bâtiment. 3 300 m² ont été restaurés : le remblai a été décaissé sur 80 cm de profondeur pour ramener le terrain à un niveau permettant à la zone d'être régulièrement inondée et ainsi de retrouver des caractéristiques favorables au développement de la mangrove.

Sur le site laissé en libre évolution, les palétuviers blancs sont revenus d'eux-mêmes à partir de la mangrove adjacente et mesurent aujourd'hui pour certains plus de 2 mètres de haut.

Ce phénomène de recolonisation naturelle est la preuve du caractère résilient de la mangrove. Ces travaux ont également permis une réduction significative des inondations à proximité de la concession.

ACTION #2

 RESTAURER LA TRAME VERTE ET BLEUE PAR LA VÉGÉTALISATION DES PARKINGS ET DE CORRIDORS ET PAR LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES BERGES ET CANAUX

DESCRIPTION :

Une zone très artificialisée et très urbanisée. Les îlots de verdure sont inexistantes et le cycle de l'eau totalement modifié par des ruissellements superficiels sur toutes les surfaces. Dans le cadre de politique publique TVB et ZAN, il est urgent de repenser l'aménagement de la zone en se préoccupant de restaurer les trames vertes et bleues par végétalisation des parkings et corridors et désimperméabilisation des parkings, berges et canaux.

OBJECTIFS :

Propositions d'actions en faveur de la réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels d'inondations et pour limiter l'érosion de la biodiversité

PARTENAIRES À MOBILISER :

CAPEX, Service d'eau et assainissement, OE, DEAL servie biodiversité et aménagement

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

RÉFÉRENCES

PROJET JA-RIV
ZAE DE JARRY - BAIE MAHAULT

Description

Le projet JA-RIV vise à restaurer et protéger la forêt marécageuse et la mangrove encerclées par une des plus grandes zones industrielles d'Europe. L'entreprise La Caribéenne de recyclage a mis en place des travaux de réalisation qui permettront de supprimer un ancien remblai historique et de redonner à la forêt marécageuse les conditions favorables pour sa recolonisation de la zone. Ces travaux permettront de restaurer la zone humide de Jarry et de protéger la zone des inondations.

FICHE ACTION - ECONOMIE**LES ACTIONS SECTORIELLES****FICHE ACTION - ECONOMIE****LES ACTIONS SECTORIELLES****ZAE DE JARRY ET SES INTERFACES
BAIE MAHAULT****ACTION #3****PRÉSERVER LES MANGROVES DES ÎLETS COCHON ET BOISSARD****DESCRIPTION :**

Les îlets sont très urbanisés et disparaissent de plus en plus avec la montée du niveau de la mer et l'érosion grandissante. Pourtant ils sont très fréquentés et habités, engendrant ainsi des nuisances. Il faut entamer une politique de conservation urgente.

OBJECTIFS :

Limiter les impacts de pollutions sur la biodiversité aquatique et le milieu marin autour de ces îlets.

PARTENAIRES À MOBILISER :

CAPEX, Service eau et assainissement, OE, DEAL servie biodiversité et aménagement

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

RÉFÉRENCES**SAUVER LA MANGROVE À DEUX PAS
MORNE CABRI AU LAMENTIN****Description**

Porté par la mairie du Lamentin, ce projet de renaturation de la mangrove du Morne Cabri a pu compter sur le concours de plusieurs entreprises du secteur de l'environnement. L'objectif est de protéger la mangrove et d'en faire un milieu vertueux.

Grâce à la participation de bénévoles composés de 20 rangers seniors et d'une quinzaine de salariés d'entreprises et d'étudiants en environnement, 300 tonnes de déchets ont pu être enlevées à Morne Cabri ces derniers mois.

Le bilan est positif, non seulement la végétation mise en place depuis un an pousse de manière favorable, mais un hectare supplémentaire va être planté sur ce site. D'autres problématiques seront à prendre en compte. L'objectif final est de réhabiliter la mangrove pour la faire découvrir aux Martiniquais avec une zone piétonne qui partira de la place du Calebassier au Lamentin en passant par l'aéroport jusqu'à la zone de Californie.

ACTION #4**INTERROGER LE DEVENIR DE LA PARCELLE DE LA SABLIERE****DESCRIPTION :**

Discorde sur la maîtrise du foncier entre Conservatoire du littoral et GPMG : la parcelle où se situe la sablière appartient en partie au CDL et de l'autre côté de la route, au Grand Port (GPMG). Cette parcelle devrait être affectée au Conservatoire du littoral car c'est la seule zone ouverte et verte qui sert à la fois de zone tampon par ses fonctions de régulation hydrologique, de stockage de carbone et de refuge pour la biodiversité. Seul poumon vert de toute la zone : à conserver et même renaturer. De plus, la hauteur de piles de sable semble avoir provoqué l'abaissement du niveau du sol.

Peut-être prévoir d'installer la sablière ailleurs. Cela rejoint aussi l'urgence de reflourir et des travaux à prévoir pour lutter contre l'inondation de la route qui en cas d'évacuation (accidents ou autre) pose de gros problèmes de sécurité à la personne. Mais le GPMG ne valide pas cette opération car le foncier est difficile à trouver sur la zone de Jarry.

OBJECTIFS :

Trouver une solution conciliante et vertueuse pour la zone de Jarry et rapide au conflit d'usage et de propriété entre le CDL et le GPRM

PARTENAIRES À MOBILISER :

CDL, GPMG, ETAT, PRÉFECTURE, Capex

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAE DE JARRY ET SES INTERFACES
BAIE MAHAULT

ACTION #5


CONSTITUER UNE CARTOGRAPHIE DES SITES VULNÉRABLES ET DES PRIORITÉS DE RELOCALISATION
DESCRIPTION :

Construire une cartographie des zones à risques submersion / inondation en détaillant les zones à usage temporaire, limité, impossible et constituer une liste des parcelles et entreprises impactées pour conduire une démarche collective.

OBJECTIFS :

Affiner la lecture des risques et des parcelles impactées, des entreprises pour catégoriser les situations vis à vis des usages et intégrer les entreprises dans une logique collective d'adaptation ou de relocalisation. Développer des outils de veille foncière sur le secteur

PARTENAIRES À MOBILISER :

Entreprises impactées, EPF, collectivités et aménageurs

POINTS DE VIGILANCE :

Accompagner au cas par cas les entreprises pour maintenir l'emploi sur le territoire. Assurer une veille des parcelles pour éviter des cessions ou de nouveaux investissements. Mettre en place des outils de limitation de la spéculation foncière

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

1. Réaliser une cartographie et identifier les secteurs par intensité et impact, identifier les entreprises concernées (les propriétaires). Mettre en place des outils de veille foncière (préemption, suivi des permis...)
2. Construire une action collective avec les entreprises et identifier au cas par cas les capacités d'aménagement ou les besoins de transfert
3. Accompagner les entreprises dans les mutations, notamment en veillant à l'équilibre ou l'accessibilité de l'opération

RÉFÉRENCES

**PAPI DU BASSIN DE RISQUE
DES PETITS CÔTIERS TOULONNAIS
MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉTROPOLE**
**Description**

Dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI PCT), 35 entreprises ont bénéficié dernièrement de la visite d'un conseiller afin de leur proposer des mesures de réduction de leur vulnérabilité face aux inondations. Pour protéger les entreprises des inondations, anticiper, limiter le coût des dommages et leur permettre de bénéficier d'aides, la Métropole TPM finance un «parcours risque inondation» pour les entreprises.

Un parcours en trois temps

1. L'entreprise réalise d'abord un autodiagnostic en ligne sur le site www.risques-inondations.fr.
2. Une visite d'un conseiller de la CCI du Var est organisée pour dresser le bilan de l'évaluation et aider le dirigeant à la mise en œuvre de nouvelles actions préventives.
3. Un audit peut être réalisé par un expert à la demande de l'entreprise. Des aides aux travaux pourront être octroyées (achat de batardeau, clapet anti-retour, etc.)

ACTION #6


ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE LA ZONE PORTUAIRE
DESCRIPTION :

Accompagner les projets d'évolution du Grand Port de Guadeloupe permettant l'extension des zones de frets, l'accostage de nouveaux paquebots et le développement d'entreprises de support à l'activité.

OBJECTIFS :

Tirer parti des nouveaux développements pour amplifier la chaîne de valeur et repenser la localisation d'entreprises de services absentes de la zone ou présente dans des sites à risque

PARTENAIRES À MOBILISER :

Grand Port, entreprises de logistique, aménageur de la zone

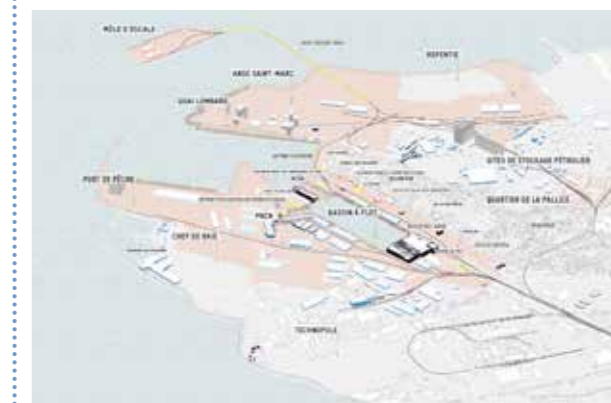
POINTS DE VIGILANCE :

Intégrer les transferts potentiels d'entreprises dans la logique d'aménagement pour permettre un impact positif du projet sur la résilience de la zone de Jarry

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

1. Accompagner le projet du grand port et identifier des parcelles possiblement mobilisable
2. Construire une action collective avec les entreprises et identifier les cas prioritaires qui pourraient être réimplantés.

RÉFÉRENCES

**SCHÉMA DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES
PORTUAIRES DU GRAND PORT MARITIME
LA ROCHELLE**
**Description**

Le Port Atlantique de la Rochelle souhaite mettre en valeur son patrimoine architectural, urbanistique et paysager et mieux intégrer ses outils de production au sein de la ville dense et durable. La mission consiste à élaborer un plan d'ensemble du port définissant zone par zone, différents principes généraux d'aménagement paysagers et architecturaux ainsi que des principes de mise en valeur des éléments forts du paysage portuaire. L'étude vise à terme à cibler un ensemble d'opérations pouvant être mises en œuvre et déclinées par étape, à court, moyen et long termes. L'équipe regroupée autour de l'agence de paysage Phytolab travaille autour de 4 axes thématiques afin de révéler les entités et paysages portuaires :

- La mise en valeur géographique du port et de ses réseaux doux
- Le renforcement des connexions ville - port
- L'invention d'un dialogue visuel et poétique nocturne
- L'affirmation des codes et de l'identité portuaire

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAE DE JARRY ET SES INTERFACES BAIE MAHAULT

ACTION #7

CONSTRUIRE UN SCHEMA GLOBAL D'ACCUEIL DES ENTREPRISES ET DE POSITIONNEMENT DES OFFRES FONCIERES ECONOMIQUES

DESCRIPTION :

Construire un plan guide global permettant de projeter le transfert des entreprises à terme sur de nouveaux fonciers ou des fonciers remobilisés non impactés par les risques.

OBJECTIFS :

Permettre d'accompagner les transferts et mutations dans le temps long et de donner des perspectives de développement aux entreprises impactées par les évolutions environnementales. Disposer pour les élus, les techniciens des communes d'une vision de long terme du foncier économique et intégrer les options d'artificialisation dans une lecture globale de trajectoire ZAN.

PARTENAIRES À MOBILISER :

Communes, EPF, CAPEX, BRGM, DEAL service risque, Chambre du commerce et industrie, entreprises.

POINTS DE VIGILANCE :

Développer une vision partagée, notamment avec les communes et tenir compte des enjeux de relocalisation pour ne pas céder les fonciers disponibles, limiter la concurrence entre entreprises à relocaliser et investisseurs immobiliers.

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

1. Réalisation d'un plan guide global des fonciers économiques de manière concertée et équilibrée sur le territoire (en cherchant notamment à amplifier les ZAE existantes et moins impactées)

2. Identifier les entreprises à reloger en priorité et réserver les espaces potentiels

RÉFÉRENCES

LE GRAND PARC ECONOMIQUE DE GUYANE 3 ZAE : LARIVOT, COLLERY, TERCA

Description

Le grand parc économique de Guyane est l'association de 3 ZAE : Larivot, Collery, Terca. Ce sont 3 zones qui ont grossi jusqu'à se rejoindre et former un ensemble peu organisé de près de 300 ha. L'enjeu est alors de retrouver de la lisibilité et de définir des « quartiers » économiques avec un positionnement qui leur est propre, artisanat, commerces, grossistes, automobile...

Un nouveau plan guide permet de projeter des zones futures d'extension et leur vocation mais aussi d'inscrire ce site majeur dans le schéma global des ZAE de la CA du Centre Littoral.

ACTION #8

RENFORCER LA SÉCURITÉ DU SITE VIS-À-VIS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INCENDIES (INSTALLATIONS ICPE)

DESCRIPTION :

Le PPRT doit être pris en compte pour l'aménagement de la zone. En effet, la SARA, RUBY, EDF sont des ICPE sources de risques potentiels. Dans les cercles de risques identifiés, il y a une forte présence humaine et aussi de zones de stockage. D'autre part, l'accessibilité est peu sécurisante car il n'y a qu'une seule voie d'accès. Il faudra donc prévoir un ouvrage de désenclavement de la zone (pont ou autre). Enfin prévoir une sensibilisation forte des salariés de la zone et des usagers de la zone par le développement de Plan d'Orientation Interne (POI) outil de gestion de crise, testé et approuvé en grandeur nature et suivi de pratique d'exercice généraux à destination de tous.

OBJECTIFS :

Mettre en sécurité les personnes en cas de risques technologiques et incendies.

PARTENAIRES À MOBILISER :

CAPEX, DEAL service risque et service voirie, les ICPE concernées, Chambre du commerce et industrie, les pompiers, la préfecture.

POINTS DE VIGILANCE :

Ne pas grignoter de l'espace boisé naturel pour le désenclavement.

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen terme

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

RÉFÉRENCES

LE PROJET RESIRISK ASSOCIATION AMARIS

Description

Depuis 2014, le projet RESIRISK a apporté des réponses concrètes aux entreprises concernées par les PPRT et des outils destinés aux collectivités pour aménager les zones d'activités économiques impactées.

Le projet RESIRISK a été lancé par l'association AMARIS avec l'agence EDEL qui l'a conçu.

Pendant deux années, des études de cas concrets se sont déroulées sur quatre territoires pilotes :

1. La Métropole de Lyon (Neuville-sur-Saône, Genay, Saint-Genis-Laval)
2. La Communauté de communes de la vallée du Garon (Chaponost);
3. La Communauté urbaine d'Arras (Dainville);
4. La Commune de Salaise-sur-Sanne;
4. La Métropole de Bordeaux (Ambès et Bassens).

Un guide "SE PROTÉGER FACE AUX RISQUES INDUSTRIELS" a été élaboré notamment grâce aux résultats du projet.

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAE DE JARRY ET SES INTERFACES BAIE MAHAULT

ACTION #9



METTRE AUX NORMES DE LA STEP DE LA POINTE ADONE

DESCRIPTION :

Une installation qui n'est pas aux normes de rejets. Un travail doit être engagé immédiatement sur la mise en conformité de cette STEP.

OBJECTIFS :

Limiter les impacts de pollutions sur la biodiversité aquatique et le milieu marin.

PARTENAIRES À MOBILISER :

CAPEX, Servie d'eau et assainissement, OE, DEAL

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

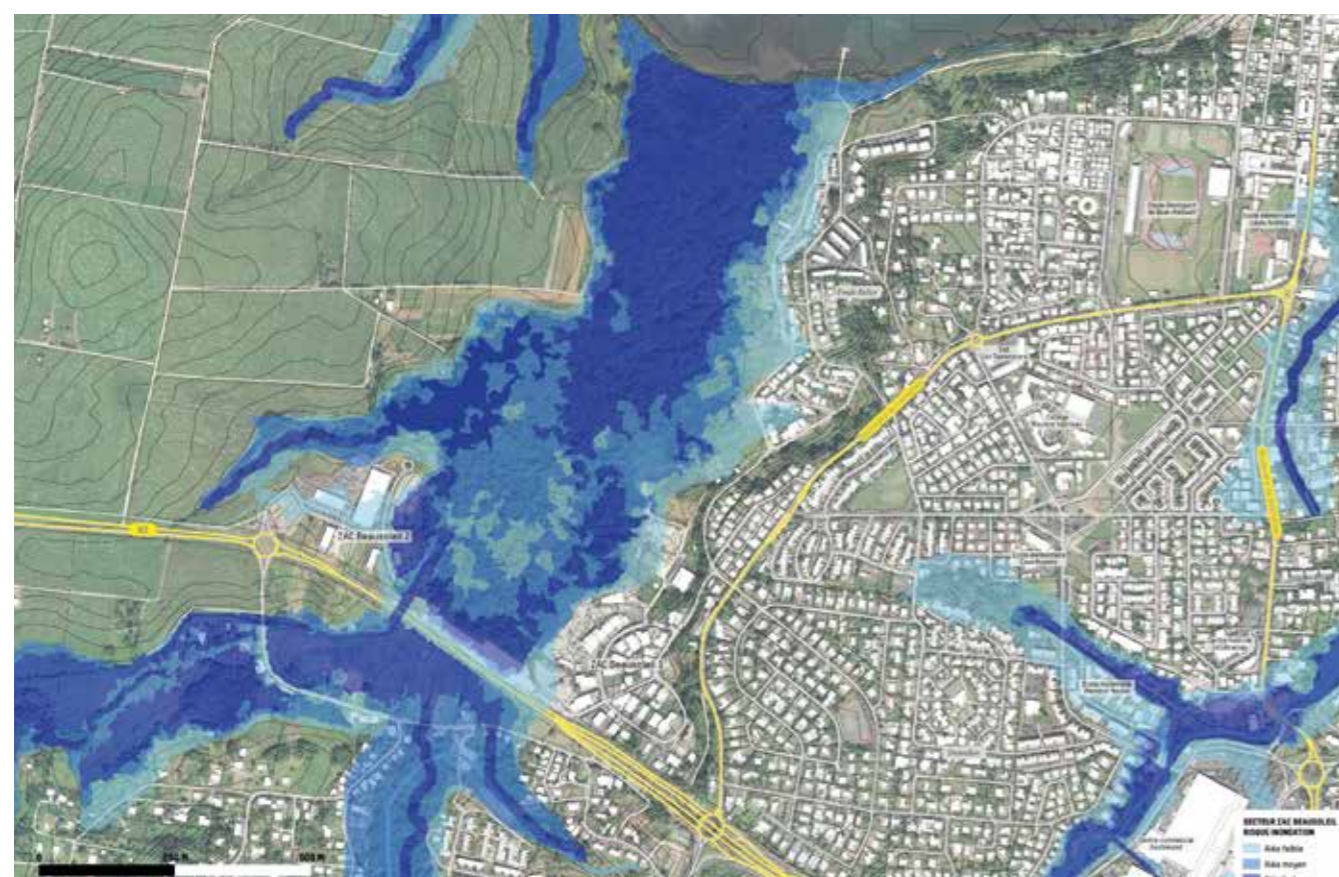
FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAE BEAUSOLEIL ET FOND RICHER BAIE MAHAULT



PERSPECTIVES

- Cartographier les usages réels de fond de parcelle et interroger les conditions de renaturation
- Réaliser un état des lieux des activités présentes, des modes d'occupation des fonciers (production, stockage ext, stockage abrité..) et des réseaux (assainissement, gestion eaux pluviales, etc.)
- Identifier les entreprises susceptibles de faire évoluer leur implantation



SYNTHÈSE DES ACTIONS

UNE RECONNAISSANCE DE LA VALEUR PROTECTRICE ET NOURRICIÈRE DES MANGROVES À ARTICULER AVEC UNE STRATÉGIE DE RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SOUMISES AUX RISQUES D'INONDATIONS ET DE SUBMERSION / LA MOBILISATION PRÉALABLE DES ENTREPRISES À SENSIBILISER ET À ACCOMPAGNER



PROPOSITIONS D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DU VIVANT ET DE LA BIODIVERSITÉ

#1. Redéfinir le positionnement de la zone de Beausoleil et accompagner la mutation des entreprises en phase avec le projet

#2. Restaurer la TVB par la végétalisation des parkings et des corridors et la désimperméabilisation des berges et canaux



PROPOSITIONS D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX RISQUES NATURELS

#3. Sensibiliser de façon active les entreprises à proximité, améliorer la culture du risque : mise en place de signalisations avec les aléas / Matérialisation visuelle des niveaux d'inondabilité. (cf projet du Lamentin en Martinique)

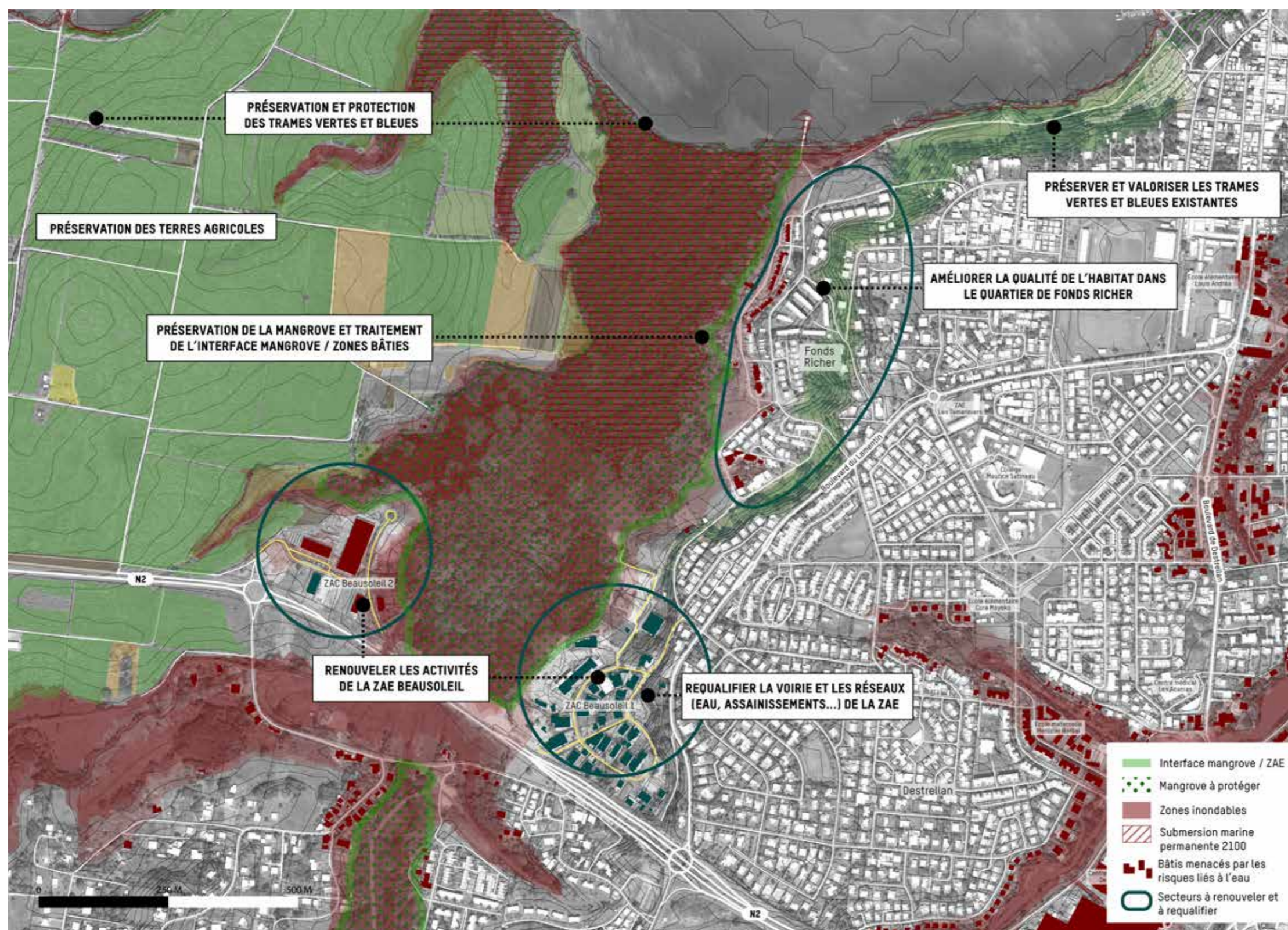
FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAE BEAUSOLEIL ET FOND RICHER BAIE MAHAULT



LÉGENDE

- Interface mangrove / ZAE
- Mangrove à protéger
- Zones inondables
- Submersion marine permanente 2100
- Bâti menacés par les risques liés à l'eau
- Secteurs à renouveler et à requalifier

FICHE ACTION - ECONOMIE**LES ACTIONS SECTORIELLES****FICHE ACTION - ECONOMIE****LES ACTIONS SECTORIELLES****ZAE BEAUSOLEIL ET FOND RICHER
BAIE MAHAULT****ACTION #1****REDÉFINIR LE POSITIONNEMENT DE LA ZONE DE BEAUSOLEIL ET ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ENTREPRISES EN PHASE AVEC LE PROJET****DESCRIPTION :**

La zone de Beausoleil compte de nombreuses entreprises dont le recours au stockage extérieur n'est pas compatible avec une forte proximité avec la mangrove. Certaines ont "gagné" du terrain sur cette dernière amplifiant le risque écologique. La zone de Beausoleil, implantée à proximité de zones résidentielles, est peu compatible dans ses usages avec les typologies présentes.

OBJECTIFS :

Redéfinir une vocation à la zone de Beausoleil, plus urbaine (petit artisanat, petite production..) et accompagner la mutation des entreprises susceptibles de polluer les zones de mangroves alentours (agroalimentaires, entretien camion..) et les entreprises requérant de grandes zones de stockage extérieures.

PARTENAIRES À MOBILISER :

Commune, propriétaires, EPF, entreprises

POINTS DE VIGILANCE :

Identifier des zones d'accueil pour les entreprises invitées à se relocaliser, accompagner la lecture financière globale pour assurer à l'entreprise, par son départ une capacité à financer à relocalisation

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

1. Définir les vocations, les typologies immobilières d'objectifs de la zone BEAUSOLEIL
2. Définir les zones d'accueil et les entreprises concernées
3. Construire une démarche de collaboration entre les entreprises, les aménageurs et promoteur pour assurer une mobilisation des terrains rendus permettant de financer le transfert

RÉFÉRENCES**ZAE DE LA ROUTE NATIONALE 20
PARIS SACLAY - CREASPACE****SCHEMA D'INTENTIONS**

Une stratégie de requalification et de recomposition foncière pour :

1. Inscrire les espaces économiques dans la dynamique de renouvellement urbain des abords de la RN20
2. Mobiliser des fonciers permettant le repositionnement d'entreprises présentes dans la ZAE des Daunettes
3. Améliorer le fonctionnement et la performance économique de la ZAE

**Description**

L'évolution de la route Nationale 20 en boulevard urbain à l'horizon 2028 amène naturellement à repenser les espaces économiques jusque là adressés sur cette voie rapide de desserte.

Depuis de nombreuses années se sont installées des entreprises de BTP, de traitement des terres, indispensables pour accompagner le développement d'un territoire mais qui, rattrapées par l'urbanisation se retrouvent dans un contexte urbain de moins en moins compatible avec leurs activités. Identifier ces entreprises, comprendre leurs besoins, identifier des sites d'accueil, redessiner les espaces économiques qu'elles laisseront derrière elles sont les étapes d'une mutation foncière économique garantissant à la fois le maintien du marché et des emplois mais aussi l'équilibre d'opération et la faisabilité d'un programme de renouvellement de foncier économique.

ACTION #2**RESTAURER LA TRAME VERTE ET BLEUE PAR LA VÉGÉTALISATION DES PARKINGS ET DES CORRIDORS ET LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES BERGES ET CANAUX****DESCRIPTION :**

Une zone très artificialisée et très urbanisée. Les îlots de verdure sont inexistantes et le cycle de l'eau totalement modifié par des ruissellements superficiels sur toutes les surfaces. Dans le cadre de politique publique TVB et ZAN, il est urgent de repenser l'aménagement de la zone en se préoccupant de restaurer les trames vertes et bleues par végétalisation des parkings et corridors et désimpermeabilisation des parkings, berges et canaux.

OBJECTIFS :

Propositions d'actions en faveur de la réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels d'inondations et pour limiter l'érosion de la biodiversité

PARTENAIRES À MOBILISER :

CAPEX, Service d'eau et assainissement, OE, DEAL servie biodiversité et aménagement

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

RÉFÉRENCES**PROJET JA-RIV
ZAE DE JARRY - BAIE MAHAULT****Description**

Le projet JA-RIV vise à restaurer et protéger la forêt marécageuse et la mangrove encerclées par une des plus grandes zones industrielles d'Europe. L'entreprise La Caribéenne de recyclage a mis en place des travaux de réalisation qui permettront de supprimer un ancien remblai historique et de redonner à la forêt marécageuse les conditions favorables pour sa recolonisation de la zone. Ces travaux permettront de restaurer la zone humide de Jarry et de protéger la zone des inondations.

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - ECONOMIE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAE BEAUSOLEIL ET FOND RICHER BAIE MAHAULT

ACTION #3



SENSIBILISER DE FAÇON ACTIVE LES ENTREPRISES À PROXIMITÉ ET AMÉLIORER LA CULTURE DU RISQUE

DESCRIPTION :

- Réunion avec les entreprises pour partager les avantages et obligation d'un bornage et mettre l'accent sur le gain de préserver la mangrove en arrière pour faire face à l'inondation par exemple.
- Mettre en place un accompagnement et une sensibilisation des entreprises (salariés et dirigeants) sur les questions environnementales / protection aléas / CC par des formations courtes et adaptées.
- Action de 'porte à porte' : rencontrer les dirigeants, DRH, salariées
- Rappeler que les compagnies d'assurances ne souhaitent pas assurer lorsque les entreprises se situent en zone inondation.
- Démontrer les coûts cachés : entretien des réseaux et bâtiments, augmentation de l'oxydation des appareils (salinité) contentieux, coût stockage hors d'eau en cas d'inondation...

OBJECTIFS :

Limiter le grignotage de l'espace naturel

PARTENAIRES À MOBILISER :

CDL, entreprises, CAPEX, ville, DEAL et propriétaires fonciers

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

RÉFÉRENCES

SÉMINAIRE DE SENSIBILISATION DES ENTREPRISES FACE AUX RISQUES VILLE DE BLOIS

PROGRAMME

- 08h45 Accueil des participants
- 09h00 Ouverture par M. Yann Sautet, Président de la CCI du Loir-et-Cher, Vice-Président de la CCI Centre-Val de Loire
- 09h10 Introduction par CCI France, la Fédération Française de l'Assurance et l'Établissement Public Loire
- 09h25 1. Comment prévenir le risque «inondation» ?
 - 1. Comprendre le niveau d'exposition et la vulnérabilité de son entreprise au risque «inondation» ?
 - 2. D'une responsabilité individuelle à une responsabilité collective
 - 3. Savoir comment réduire la vulnérabilité de son entreprise aux inondations :
- 11h00 2. Comment gérer le risque «inondation» ?
 - 1. Comment améliorer ma couverture d'assurance dans le cadre d'un régime collectif ?
 - 2. Quels réseaux d'entreprises contre une inondation de printemps 2022 ?
- 12h15 Conclusion

Description

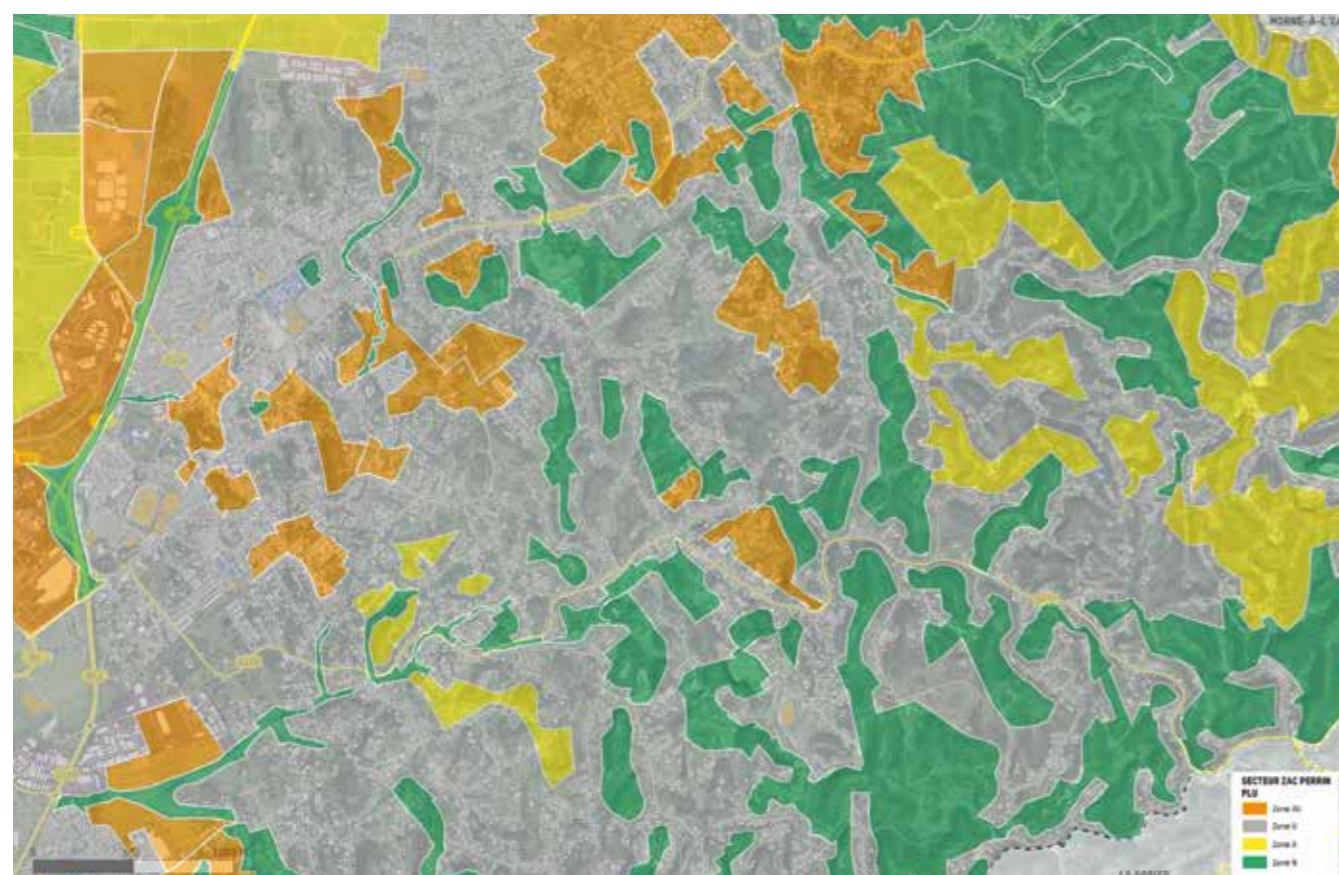
Dans le contexte d'une réglementation et un « jeu d'acteurs » qui évolue fortement, la CCI du Loir et Cher a souhaité mettre en place une réunion, à destination des chefs d'entreprise, qui a pour but de les informer et de les sensibiliser au risque inondation et de connaître leurs attentes, notamment vis-à-vis des assureurs.

Dans le cadre de cette réunion (qui est structurée en deux parties : la prévention et la gestion du risque), la Fédération Française de l'Assurance et la Mission Risques Naturels se proposent de géolocaliser les entreprises particulièrement exposées et de leur communiquer leur niveau d'exposition au risque inondation.

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

LES GRANDS FONDS LES ABYMES



PERSPECTIVES

- Transformer les zones U en Agricole lors de la prochaine modification/révision du PLU et du SCoT.
- Identifier les secteurs avec une maîtrise possible du foncier (grande zone en indivision ou grand tènement multipropriétaire) pour accompagner l'installation de groupements de jeunes agriculteurs.
- Organiser des rencontres entre jeunes agriculteurs, propriétaires fonciers, Chambre d'agriculture et Etablissement public foncier.
- Développer une activité d'agrotourisme en accompagnement d'une activité agricole identifiée.



FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

SYNTHÈSE DES ACTIONS

UN PROCESSUS DE MITAGE NON MAÎTRISÉ QUI CONDUIT À UNE AMPLIFICATION DES RISQUES D'INONDATION EN AVAL / UN RETOUR À LA CULTURE VIVRIÈRE (JARDIN CRÉOLE) COMME RESSOURCE POUR SANCTUARISER LES DERNIERS SOLS NOURRICIERS



PROPOSITIONS D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DU VIVANT ET DE LA BIODIVERSITÉ

#1. Modifier les documents d'urbanisme pour la préservation des espaces agricoles et naturels

#2. Développer une stratégie pour assurer le respect des règles d'urbanisme et des actions de pénalités

#3. Remobiliser des friches en terres agricoles avec une structuration de formes culturelles séculaires (jardins créoles)

#4. Développer une activité d'agrotourisme en accompagnement d'une activité agricole identifiée



PROPOSITIONS D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX RISQUES NATURELS

#5. Mettre en place de systèmes de rétention à la source et notamment pour la ressource en eau

#6. Evaluer les projets urbains au regard des enjeux hydrauliques

#7. Renforcer la sensibilisation aux risques

#8. Mettre en place des systèmes d'alertes en cas d'inondation

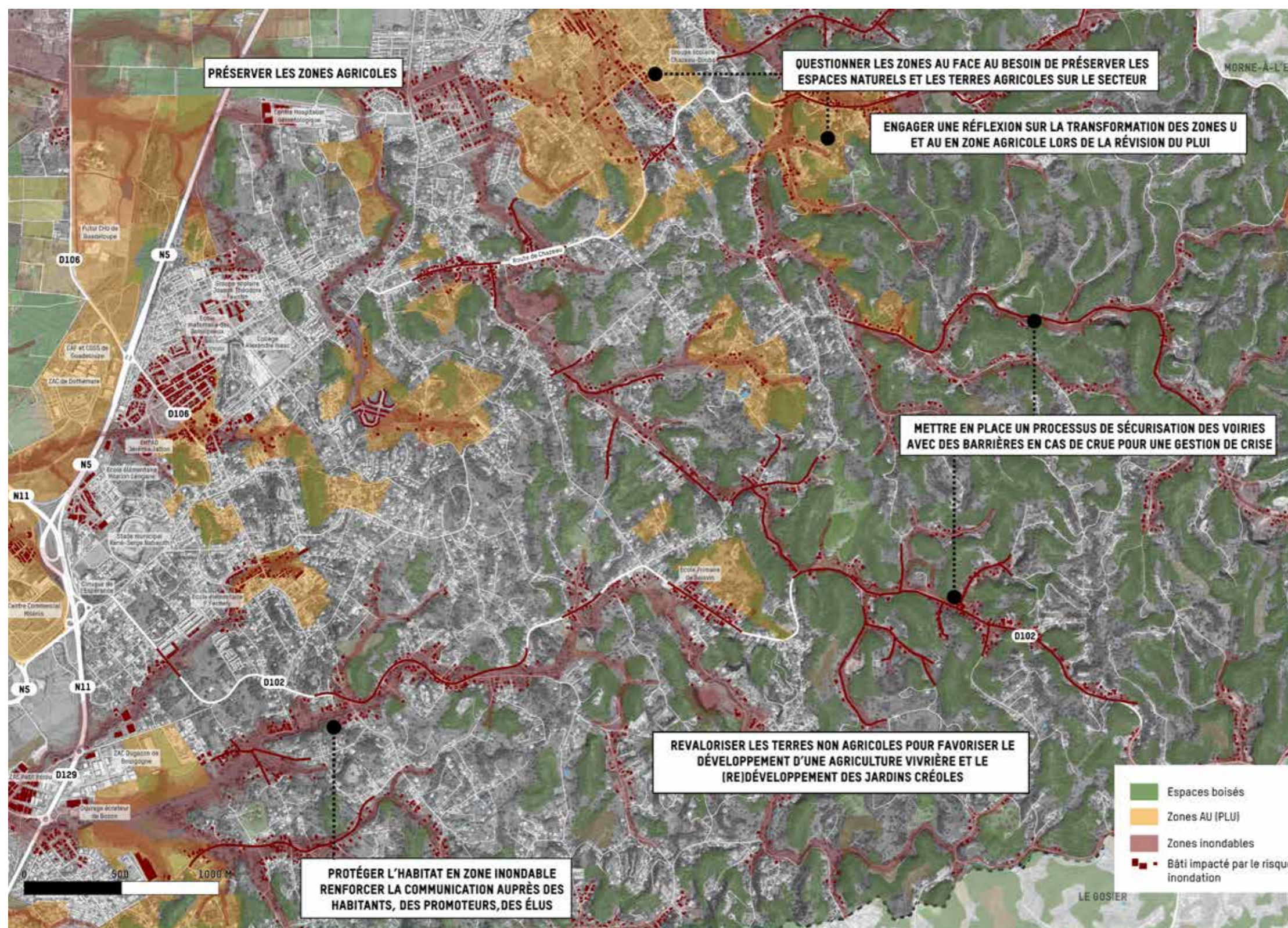
FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

LES GRANDS FONDS LES ABYMES



LÉGENDE

- Espaces boisés
- Zones AU (PLU)
- Zones inondables
- Bâti impacté par le risque inondation

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

LES GRANDS FONDS LES ABYMES

ACTION #1

MODIFIER LES DOCUMENTS D'URBANISME POUR LA PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

DESCRIPTION :

Mettre en place une révision du PLU des Abymes pour reclasser les zones AU actuelles importantes des grands fonds avec une volonté de préservation des espaces agricoles et naturels et permettre un développement très limité dans certaines centralités en dehors des zones de risques. Le développement des zones agricoles sera privilégié pour permettre le développement de nouvelles formes agricoles et d'une agriculture vivrière.

OBJECTIFS :

Assurer la préservation des espaces agricoles et naturels dans les Grands Fonds

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap Excellence, Ville des Abymes, DEAL

POINTS DE VIGILANCE :

Appliquer cette stratégie aux communes limitrophes des Grands Fonds

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court Terme

RÉFÉRENCES

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS COMMUNE D'EYSINES

La procédure de création d'un PEANP



Qu'entend-on par PEANP ?

Outil d'intervention foncière, il répond aux nouveaux enjeux agricoles, forestiers ou paysagers, dans une logique de développement durable.

Il garantit :
- une mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains « sous tension » en raison de l'urbanisation, des conflits d'usage, du prix du foncier... ;
- le classement en zone Agricole et Naturelle des terrains dans les documents d'urbanisme. Le PEANP doit être compatible avec le SCOT ;

- une grande stabilité du périmètre : la réduction du périmètre ne peut intervenir que par décret en conseil d'État ;

- une concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire (communes, EPIC, Chambre d'Agriculture, parc naturel...) pour la mise en œuvre du programme d'actions. Ce programme établit les orientations foncières destinées à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages ;

- une maîtrise du foncier grâce au droit de préemption spécifique, qui peut être exercé par la SAFER à la demande et au nom du Département.

Description

Les 4 atouts du PEANP :

- une maîtrise de l'étalement urbain et une consommation raisonnée de l'espace ;
- la préservation des terres agricoles et l'accès facilité au foncier pour les futurs exploitants ;
- le soutien aux activités agricoles, avec le développement de nouveaux modes de production (pratiques durables, agriculture biologique) ;
- la valorisation de toutes les formes de commercialisation en circuits courts.

Depuis 1994, les parcelles affectées au maraîchage ont diminué de 15%. En parallèle, la majorité des exploitants de plus de 55 ans n'a pas de repreneur potentiel. La commune d'Eysines a donc souhaité mettre en œuvre un PEANP sur ce secteur afin de conforter la vocation agricole de cet espace et d'atténuer les rétentions foncières d'origine spéculative.

ACTION #2

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE POUR ASSURER LE RESPECT DES RÈGLES D'URBANISME ET DES ACTIONS DE PÉNALITÉS

DESCRIPTION :

Mettre en place une stratégie pour assurer le respect des règles d'urbanisme en plusieurs étapes :

- Sensibilisation des porteurs de projet et habitants sur le respect des règles d'urbanisme
- Phase de pénalités fictives pour appropriation des enjeux
- Phase de pénalités réelles (déconstruction, remise en état, amendes,...)

Pour assurer le suivi de cette stratégie, il sera nécessaire de mettre en place une police de l'urbanisme renforcée pour le contrôle et le suivi.

OBJECTIFS :

Faire respecter les règles d'urbanisme notamment en lien avec la prévention des risques

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap Excellence, Ville des Abymes, DEAL

POINTS DE VIGILANCE :

Action à mener en continu pour assurer une cohérence de la politique publique

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme (sensibilisation) Moyen Terme (actions de pénalités)

RÉFÉRENCES

POLICE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT MAYOTTE



Description

Depuis 2019, la police intercommunale de l'environnement de la communauté de communes du Sud œuvre au quotidien pour la préservation de la nature à Mayotte. Des agents sillonnent jour après jour le territoire pour faire respecter la loi.

Comme en Guadeloupe, les dépôts sauvages sont nombreux à Mayotte. Les policiers intercommunaux de l'environnement effectuent régulièrement des contrôles et dressent des procès-verbaux.

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

LES GRANDS FONDS LES ABYMES

ACTION #3

REMOBILISER DES FRICHES EN TERRES AGRICOLES AVEC UNE STRUCTURATION DE FORMES CULTURALES SÉCULAIRES (JARDINS CRÉOLES)

DESCRIPTION :

Cette action permettra de développer une stratégie pour la reprise des friches et terres agricoles avec une offre structurée pour la filière vivrière :

- Organiser des rencontres entre jeunes agriculteurs, propriétaires fonciers, Chambre d'agriculture et Etablissement public foncier pour définir un plan d'actions pour une remobilisation foncière.
- Identifier les secteurs avec une maîtrise possible du foncier (grande zone en indivision ou grand tènement multipropriétaire) pour accompagner l'installation de groupements de jeunes agriculteurs.
- Revaloriser les terres non agricoles pour favoriser le développement d'une agriculture vivrière et le (re)développement des jardins créoles

OBJECTIFS :

Remobiliser les friches et structure de la filière agricole

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap Excellence, Chambre d'agriculture, GFA, Syndicats agricoles, EPF, Propriétaires fonciers, agriculteurs, SAFER ...

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen Terme

RÉFÉRENCES

REMOBILISATION DES FRICHES AGRO-NATURELLES COMMUNE DE VOUVRAY

Le contexte de l'action

Vouvray, est une commune viticole située dans l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Vouvray. Soucieuse de préserver son cadre de vie et son terroir, la commune met actuellement en place des actions de protection, de gestion et de surveillance de son foncier avec :

- La création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) qui a pour vocation de sauvegarder le foncier agricole face à la périurbanisation et à la construction d'infrastructures de diverses natures.
- La veille sur son foncier
- La mobilisation de la SAFER du Centre pour réaliser l'inventaire des friches agro-naturelles, pour lequel la profession agricole et les organismes environnementaux seront mobilisés.

Description

Vouvray est une commune viticole, soucieuse de préserver son cadre de vie et son terroir, la commune met actuellement en place des actions de protection, de gestion et de surveillance de son foncier avec :

- La création d'une Zone Agricole Protégée (qui a pour vocation de sauvegarder le foncier agricole face à la périurbanisation et à la construction d'infrastructures de diverses natures.
- La veille sur son foncier
- La mobilisation de la SAFER du Centre pour réaliser l'inventaire des friches agro-naturelles, pour lequel la profession agricole et les organismes environnementaux seront mobilisés.

La réalisation de l'inventaire des friches agro-naturelles permettra leur remobilisation et sera partagé avec les acteurs pour identifier de potentiels porteurs de projet. 67 friches, 34,9 ha sur 234 parcelles ont été identifiées.

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ACTION #4

DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ D'AGROTOUTISME EN ACCOMPAGNEMENT D'UNE ACTIVITÉ AGRICOLE IDENTIFIÉE

DESCRIPTION :

La valorisation des espaces agricoles retrouvés sur le secteur des Grands Fonds permettra de favoriser le développement d'une activité d'agrotourisme ou d'agriculture périurbaine avec des échanges directs avec les agriculteurs (vente directe, regroupements de producteurs,...).

OBJECTIFS :

Valoriser les espaces agricoles avec une meilleure valeur ajoutée sur ces espaces sous pression

PARTENAIRES À MOBILISER :

Agriculteurs, Chambre d'agriculture, GFA, Syndicats agricoles, agriculteurs, ...

POINTS DE VIGILANCE :

L'activité d'agrotourisme avec hébergements ne pourra se substituer à l'activité agricole et doit rester marginale

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court / Moyen Terme

RÉFÉRENCES

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UN PROJET AGRO-TOURISTIQUE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE GUADELOUPE

MISE EN PLACE D'UN PROJET AGRI TOURISTIQUE

LES OBJECTIFS

- Un diagnostic précis afin de déterminer la meilleure stratégie à adopter.
- Un CHOIX D'INTERVENTIONS parmi les MODULES THÉMATIQUES suivants :
- Des OUTILS DE COMMUNICATION adaptés à votre projet.

LES MODALITÉS

- Prise en charge par un financement du Conseil Régional

LES COÛTS

- Prise en charge par un financement du Conseil Régional

Description

La chambre d'agriculture propose :

- Un DIAGNOSTIC précis afin de déterminer la meilleure stratégie à adopter.
- Un CHOIX D'INTERVENTIONS parmi les MODULES THÉMATIQUES suivants :
- Loisirs (Ferme de découverte, équestre ou pédagogique, salle d'accueil) ;
- Hébergements (gîtes à la ferme, chambres d'hôtes, campings à la ferme) ;
- Restaurations (fermes auberge, tables d'hôtes, petites restaurations) ;
- Produits de la ferme.
 - Des OUTILS DE COMMUNICATION adaptés à votre projet.

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

LES GRANDS FONDS LES ABYMES

ACTION #5

METTRE EN PLACE DE SYSTÈMES DE RÉTENTION À LA SOURCE ET NOTAMMENT POUR LA RESSOURCE EN EAU

DESCRIPTION :

Assurer une organisation de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements sur l'ensemble du bassin versant avec la mise en place de bassins de rétention au plus près des zones urbanisées ou la valorisation du réseau des mares. Cette gestion permettra une rétention à la source et une limitation des risques en aval. Ce réseau pourrait servir aussi à une utilisation en eau potable (si possible) ou en eau brute (irrigation notamment).

OBJECTIFS :

Traitement des ruissellements à la source et valorisation des eaux

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap excellence, DEAL

POINTS DE VIGILANCE :

Action à prolonger sur l'ensemble du bassin versant

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen Terme

RÉFÉRENCES

RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES MARES LES ANTILLES



Description

Le projet de Restauration et d'Entretien des Mares des Antilles est porté par le Pôle-Relais Zones Humides Tropicales (PRZHT) vise à la réalisation d'un guide technique sur les mares de la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante et Saint-Martin. Dans le cadre de ce guide, un inventaire des mares sera réalisé et une dizaine de mares restaurées. Plus de 5000 mares - avec chacune leurs spécificités - ont été recensées. La mare sert de régulateur de crues, elle filtre et épure l'eau qui s'écoule dans la mangrove. Elle représente également une ressource en eau d'importance dans un contexte de réchauffement climatique.

A ce titre, une dizaine de bénévoles, accompagnés de la brigade de l'environnement ont nettoyé la mare de Pont Café à Sainte-Luce en Guadeloupe. L'objectif était d'extraire de la mare Pont Café les espèces envahissantes et notamment la Salvinie géante. Une fougère aquatique qui se développe à une rapidité incroyable et qui va recouvrir tout le plan d'eau.

ACTION #6

EVALUER LES PROJETS URBAINS AU REGARD DES ENJEUX HYDRAULIQUES

DESCRIPTION :

Faire une évaluation de chaque nouvelle construction au regard de la compensation et de la continuité hydraulique - cette étape pourrait être réalisée au stade PC ou en amont pour assurer des échanges avec le porteur de projet. Le projet sera analysé avec plusieurs critères :

- Prise en compte des aléas d'inondation sur le site
- Analyse et optimisation de la perméabilité des sols du projet
- Limitation du débit et de la vitesse de rejet avec la mise en place d'ouvrages hydrauliques (infiltration/rétention)

OBJECTIFS :

Prendre en compte les enjeux de risques dans les nouvelles constructions en lien avec les résultats des études hydrauliques du PAPI des grands fonds.

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap Excellence, DEAL, Ville des Abymes, SMGEAG (volet gestion des eaux pluviales urbaines)

POINTS DE VIGILANCE :

Il serait nécessaire d'examiner la possibilité juridique d'un Volet spécifique qui serait exigé dans les dossiers de PC. Le coût d'une évaluation est à examiner, l'hypothèse d'un accompagnement de la collectivité également.

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme en lien avec la révision du PLU des Abymes

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

RÉFÉRENCES

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT AEU2 ADEME



Description

Dans le domaine de l'aménagement, l'ADEME a développé une démarche d'aide à la réflexion, à la décision et à l'action, à savoir l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), à destination des acteurs et plus particulièrement des maîtres d'ouvrage et des professionnels de l'aménagement (collectivités, aménageurs, maîtres d'ouvrages, professionnels de l'aménagement). Cette démarche a pour objet de promouvoir l'intégration des principes du développement durable dans les programmes d'aménagement et de planification urbaine.

L'AEU2 est accompagnée d'un ensemble d'outils :

- Un guide méthodologique
- Des cahiers techniques
- Des cahiers méthodologiques portant sur l'animation et l'évaluation,
- Des fiches retour d'expériences

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

LES GRANDS FONDS LES ABYMES

ACTION #7

RENFORCER LA SENSIBILISATION AUX RISQUES

DESCRIPTION :

Renforcer la communication et la sensibilisation sur les risques et les responsabilités pour les habitants, les propriétaires, les élus, les promoteurs, les entreprises de travaux notamment sur les répercussions en aval - travail pédagogique avec les écoles.. :

- Plaquette d'information et réunion publique vers les habitants et propriétaires
- Journée de formation professionnelle sur les enjeux, risques et responsabilités pour les promoteurs et entreprises
- Atelier pédagogique avec les élus
- Atelier de sensibilisation dans les écoles
- ...

OBJECTIFS :

Faire comprendre le risque aux acteurs du territoire

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap Excellence, Communes, Promoteurs, Entreprises du Bâtiment, Propriétaires et citoyens, écoles,...

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen Terme

RÉFÉRENCES

**SENSIBILISATION AU RISQUE D'ÉROSION
VILLE DE LACANAU (33)**

Description

En 2012, l'action de la ville de Lacanau s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale de gestion de l'érosion conçue par le groupement d'intérêt public (GIP) Littoral aquitain. Suite à la tempête de 2014, la digue est reconstruite pour un coût de 3 millions d'euros, action indispensable à la protection des personnes et des biens. Concomitamment, la stratégie locale de gestion de la bande côtière est préparée et un premier plan transitoire sur la période 2016-2018 voit le jour. Cette stratégie comporte une cinquantaine d'actions organisées en 8 axes dont l'amélioration de la connaissance du risque. Deux scénarios de lutte contre l'érosion côtière ont émergé des études. La stratégie locale prévoit des plans d'actions transitoires jusqu'en 2050 qui préparent au choix éclairé d'un des deux scénarios d'aménagement du littoral pour l'horizon 2100. Dans ce cadre, la commune a conduit une large démarche de sensibilisation et de concertation des habitants pour faire comprendre la stratégie et les scénarios d'évolution du front de mer.

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ACTION #8

METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES D'ALERTE EN CAS D'INONDATION

DESCRIPTION :

Mettre en place un processus de sécurisation des voiries avec des barrières en cas de crue pour une gestion de crise (trop de voies sont inondables): routes barrées et itinéraires alternatifs - sensibilisation et information des populations.

OBJECTIFS :

Réduire l'exposition des populations aux risques

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap Excellence, DEAL

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen terme

RÉFÉRENCES

**LA PLATEFORME « FOLLOW »
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CAUVALDOR**

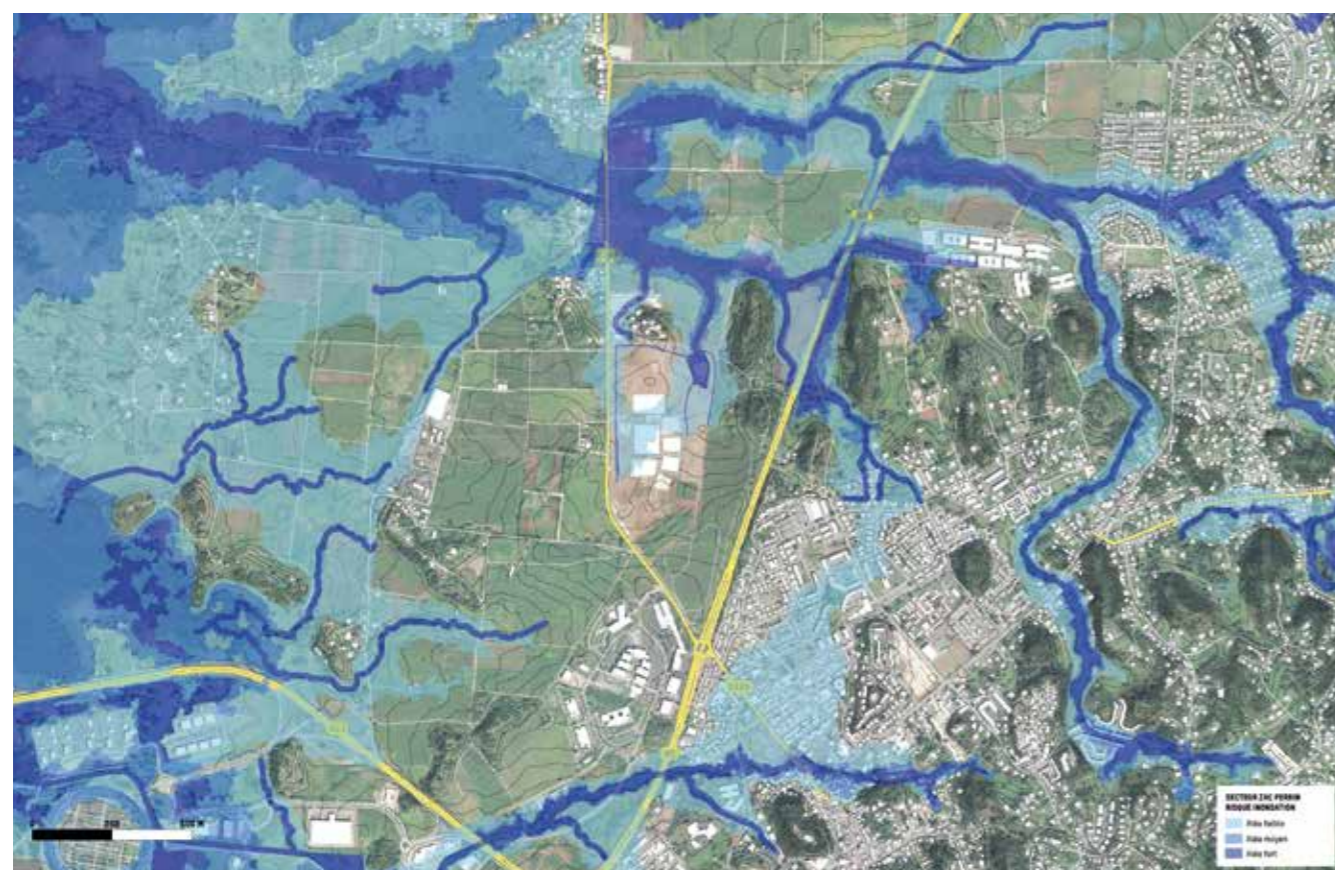
Description

En 2017, le service GEMAPI de la communauté de communes de Caulvador a lancé la création d'une plateforme web permettant une gestion mutualisée des 5 Système d'Alerte Local de crue du territoire (SAL). Cet outil concentre les données émises par l'ensemble des stations des SAL, permet leur consultation en temps réel. Cette plateforme permet au Syndicat Mixte de définir les seuils d'alerte pour chaque capteur ainsi que les personnes d'astreinte qui recevront les alertes. L'outil est évolutif et a été construit en concertation avec les élus du territoire qui peuvent à tout moment proposer une modification des seuils d'alerte ou de leur équipe d'astreinte, mais aussi soumettre des propositions d'amélioration de l'outil. L'outil Follow est à destination des élus communaux et services de secours ou techniques concernés, avec pour objectif d'anticiper et de faciliter la gestion de crise en cas de risque d'inondation.

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAC PERRIN LES ABYMES



PERSPECTIVES

- S'interroger sur les possibilités d'aménagement résilient face aux risques d'inondation notamment pour le logement. Réinterroger les décideurs sur les mesures d'adaptation du projet vis-à-vis du risque et par rapport à la programmation envisagée.
- Avoir une instance de validation des projets suivant plusieurs critères : intérêt commun, vision à long terme, prise en compte du coût global (investissement, exploitation et maintenance), approche d'un bilan écologique et hydrique.
- Envisager le déclassement de la zone AU soumis aux risques d'inondation (nord de Perrin) en zone N avec un projet d'aménagement croisant milieux naturels et pratiques culturelles en zone humide [culture du riz par exemple]



FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

SYNTHÈSE DES ACTIONS

FAIRE DU TERRITOIRE NORD DES ABYMES, UN AGRO-TERRITOIRE EN POLY-CULTURE (CANNE, ANANAS, IGNAME, BANANE, LÉGUMES, FRUITS, CRESSON, ETC.) QUI REPENSE LES LIENS ENTRE LES MODES DE PRODUCTION AGRICOLE ET FABRICATION DE LA VILLE (DIVERSIFICATION DES PRATIQUES CULTURALES, NOUVEAUX QUARTIERS AVEC JARDINS VIVRIERS, MOBILISATION DES 2 GFA, D'UNE ZONE AGRICOLE CONCERTÉE ET D'UNE ZONE INONDABLE CULTIVÉE



PROPOSITIONS D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DU VIVANT ET DE LA BIODIVERSITÉ

#1. Définir une stratégie dans la justification des projets d'aménagement

#2. Réinterroger la programmation et la répartition des fonctions sur le projet d'aménagement de Perrin

#3. Prendre en compte la biodiversité dans le projet d'aménagement de Perrin



PROPOSITIONS D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX RISQUES NATURELS

#4. Faire du cycle de l'eau, une priorité dans les aménagements

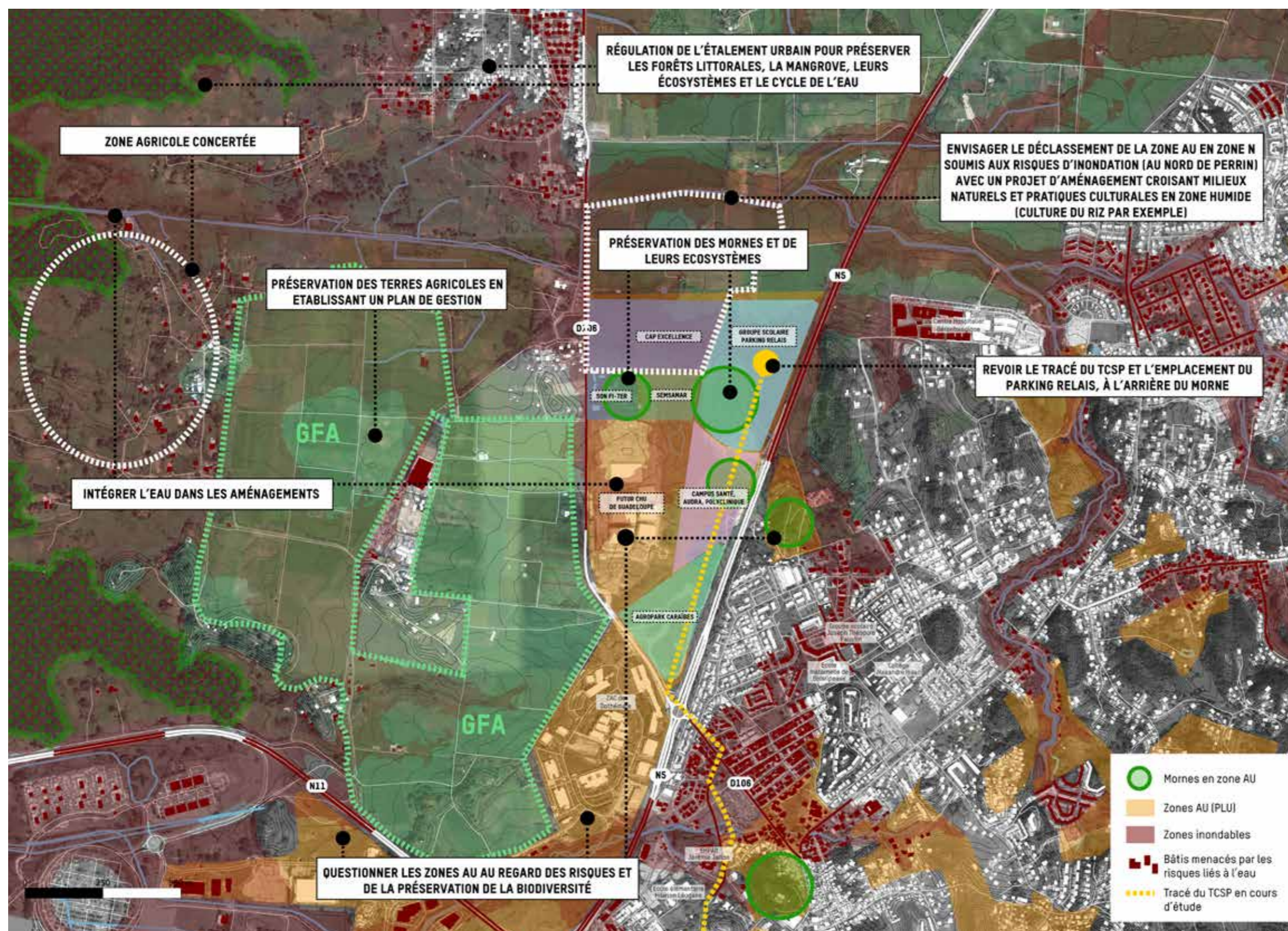
FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

ZAC PERRIN LES ABYMES



LÉGENDE

- Mornes en zone AU
- Zones AU (PLU)
- Zones inondables
- Bâti menacés par les risques liés à l'eau
- Tracé du TCSP en cours d'étude

- Mornes en zone AU
- Zones AU (PLU)
- Zones inondables
- Bâti menacés par les risques liés à l'eau
- Tracé du TCSP en cours d'étude

FICHE ACTION - AGRICULTURE**LES ACTIONS SECTORIELLES****ZAC PERRIN
LES ABYMES****ACTION #1****DÉFINIR UNE STRATÉGIE DANS LA JUSTIFICATION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT****DESCRIPTION :**

Assurer un critère de validation des projets d'aménagements :

- Intérêt commun de l'aménagement (besoins, objectifs,...)
- Prise en compte du coût global (investissement, exploitation et maintenance)
- Approche d'un bilan écologique et hydrologique du projet

OBJECTIFS :

Assurer un intérêt commun des projets

PARTENAIRES À MOBILISER :

Ensemble des collectivités et aménageurs

POINTS DE VIGILANCE :

Créer un outil partagé pour l'aide à la décision des élus

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

RÉFÉRENCES**LE CERCLE DE QUALITÉ
EURALENS - LENS****Description**

Imaginé en 2009, le Cercle de qualité a été renouvelé en 2021. Il rassemble 18 experts, issus de disciplines variées : économie, urbanisme, paysagisme, sociologie, enseignement / formation, participation des habitants. Ils ont pour mission de conseiller les membres de l'association sur les orientations stratégiques du territoire et d'accompagner la structuration d'une vision métropolitaine.

Le Cercle de qualité Euralens a travaillé sur de nombreux sujets entre 2010 et 2020, et notamment :

- Le concept de la chaîne des parcs avec le paysagiste Michel Desvignes (2013)
- L'élaboration des SCOT (2014),
- La dimension métropolitaine de la Base 11/19 (2014),
- Le devenir du site actuel de l'hôpital de Lens (2017)
- La redynamisation des centres des villes moyennes du territoire (2018)
- L'opération Odyssee - Euralens 2019 (en 2016)

ACTION #2**RÉINTERROGER LA PROGRAMMATION ET LA RÉPARTITION DES FONCTIONS SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE PERRIN****DESCRIPTION :**

Il s'agit de remettre à niveau la programmation et les besoins de la ZAC pour assurer une juste urbanisation/artificialisation de ce territoire à enjeux et de réinterroger les décideurs sur les mesures d'adaptation du projet vis-à-vis du risque et par rapport à la programmation envisagée.

OBJECTIFS :

Réinterroger l'aménagement projeté avec la reprise d'un programme adapté aux besoins et au contexte environnemental

Envisager le déclassement de la zone AU soumis aux risques d'inondation (nord de Perrin) en zone N avec un projet d'aménagement croisant milieux naturels et pratiques culturelles en zone humide (culture du riz par exemple)

PARTENAIRES À MOBILISER :

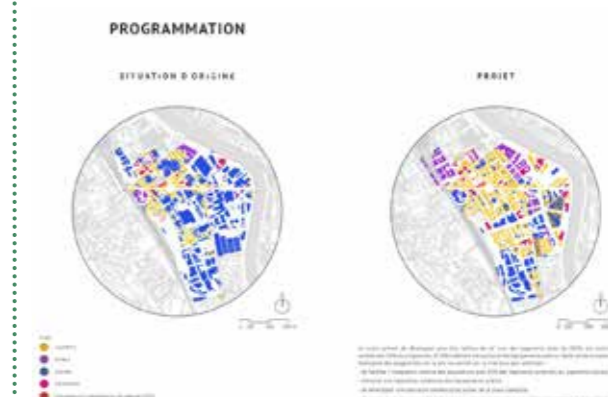
Capex, SEMSAMAR

POINTS DE VIGILANCE :

Équilibre à trouver avec les coups partis (CHU)

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

FICHE ACTION - AGRICULTURE**LES ACTIONS SECTORIELLES****RÉFÉRENCES****ANALYSE CRITIQUE DU PLAN GUIDE IVRY CONFLUENCE
IVRY-SUR-SEINE - ACLAA****Description**

L'opération d'aménagement d'Ivry Confluence est un projet de renouvellement urbain sur un secteur de 145ha aux portes de Paris initié par la ville d'Ivry-sur-Seine et aujourd'hui porté par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Cette ZAC a été lancée en 2011 et devrait être achevée en 2025.

Les réflexions ont débuté en 1998, de nombreux urbanistes ont travaillé sur le sujet. Après plusieurs années de mise en oeuvre, la SADEV, aménageur de l'opération a souhaité mandater l'agence d'architecture et d'urbanisme Aclaa pour réaliser une analyse critique du plan guide et de sa programmation afin d'aider au repositionnement des ambitions 10 ans après la conception du plan masse et sa première mise en oeuvre.

L'analyse critique a permis de repositionner le projet urbain en proposant un grand parc sur les berges de Seine et d'adapter le projet aux enjeux de la transition écologique et sociale à l'oeuvre.

FICHE ACTION - AGRICULTURE**LES ACTIONS SECTORIELLES****ZAC PERRIN
LES ABYMES****ACTION #3****PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE PERRIN****DESCRIPTION :**

Cette action passe par une optimisation du plan masse au regard des enjeux de biodiversité :

- Stopper par une matérialisation physique de ces arrière-zones humides (platelages, sentiers...), la régression des arrière-mangroves et forêts marécageuses due aux remblais progressifs ou aux constructions d'habitats en zone N appartenant au Conservatoire du Littoral.
- Préserver le morne qui abrite des espèces animales et végétales exceptionnelles dont certaines sont protégées, c'est un réservoir de biodiversité.
- Prendre en compte la trame noire pour limiter les perturbations sur le déplacement des espèces (insectes et chauve-souris) à mettre en application pendant la phase travaux et dans les plans d'aménagement de l'éclairage de toute la zone pour ne pas isoler le morne des autres réservoirs de biodiversité. (mise en place de détection de présence, ou extinction suivant les horaires)
- Revoir le tracé du TCSP et l'arrêt prévu au niveau du CHU à proximité du borne afin de limiter l'impact sur les milieux naturels et la biodiversité.

Pour assurer le contrôle des actions, il est aussi nécessaire en parallèle de renforcer le pouvoir de police pour faire respecter la réglementation de protection des zones humides. Ces zones de mangroves et forêts marécageuses bénéficient d'un statut de protection réglementaire.

OBJECTIFS :

Préservation de la biodiversité du territoire

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap Excellence, SEMSAMAR, DEAL

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

RÉFÉRENCES**REVPOL
LE LAMENTIN ET POINTE-À-PITRE****Description**

REVPOL vise à améliorer les stratégies de revégétalisation en milieu urbain et périurbain (espaces verts, jardins, friches) dans les Antilles françaises. Il permettra la collecte de nombreuses données sur la façon dont certaines espèces de pollinisateurs, telles que des chauve-souris et oiseaux nectarivores ainsi que des papillons diurnes, pollinisent des plantes natives et exotiques. Réalisé avec le soutien financier de France Relance et de l'Office Français de la Biodiversité, le projet prévu pour durer 24 mois associe deux associations antillaises, AMAZONA et Caribaea Initiative, ainsi que l'Université des Antilles et l'Université de Bourgogne Franche-Comté. Il sera mené sur les territoires de communes du Lamentin en Martinique et de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe. Le projet s'inscrit dans une démarche originale de science participative : les citoyens pourront participer à la collecte des données en apprenant à reconnaître certaines espèces de pollinisateurs.

FICHE ACTION - AGRICULTURE**LES ACTIONS SECTORIELLES****ACTION #4****FAIRE DU CYCLE DE L'EAU, UNE PRIORITÉ DANS LES AMÉNAGEMENTS****DESCRIPTION :**

Développer un projet intégrant les enjeux de gestion des eaux dans sa globalité :

- Prise en compte des enjeux d'inondation et de transparence hydraulique des ouvrages en lien avec les zones inondables pour permettre un libre écoulement des eaux
- Gestion des eaux pluviales du projet optimisée pour limiter les ruissellements d'eau douce dans les zones humides plus en aval : limitation de l'imperméabilisation des sols, gestion par des noues et bassins des eaux, restitution douce aux milieux naturels
- Adaptation du réseau de collecte d'assainissement collectif au regard de l'augmentation des usagers et optimisation des consommations du quartier (sensibilisation, équipements hydroéconomiques,...)
- Reprise des ouvrages routiers qui favorisent les discontinuités d'écoulements hydrologiques et qui renforcent la force des aléas en amont des routes sur la parcelle appartenant à Cap Excellence.
- Adaptation des ouvrages routiers pour assurer une permanence des accès au CHU en tenant compte des enjeux d'inondation

OBJECTIFS :

Prise en compte optimale des enjeux hydrauliques dans le projet

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap Excellence, SEMSAMAR, DEAL

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

RÉFÉRENCES**ÉCOQUARTIER HIBISCUS
CAYENNE - GUYANE****Description**

Le secteur d'environ 130 hectares, soit l'équivalent du centre historique de Cayenne, se situe à 2km à l'Est du centre-ville. La ZAC Hibiscus représente une opportunité foncière de 25ha.

L'ambition du projet est de fabriquer un morceau de ville qui ne soit pas une enclave : c'est-à-dire un quartier pleinement intégré à la ville de Cayenne, et qui prenne en compte les particularités du territoire guyanais (situation démographique et foncière, risques naturels, climat...). Pour cela, plusieurs principes ont dicté sa conception : favoriser l'ouverture à la ville au travers d'un maillage viaire efficace, offrir des logements et de la mixité sociale, créer de l'animation et enfin répondre au risque inondation pour créer une réelle plus-value paysagère et sociale.

A ce titre, le projet a reçu en 2015 le "Grand prix de l'aménagement : mieux bâtir en terrains inondables".

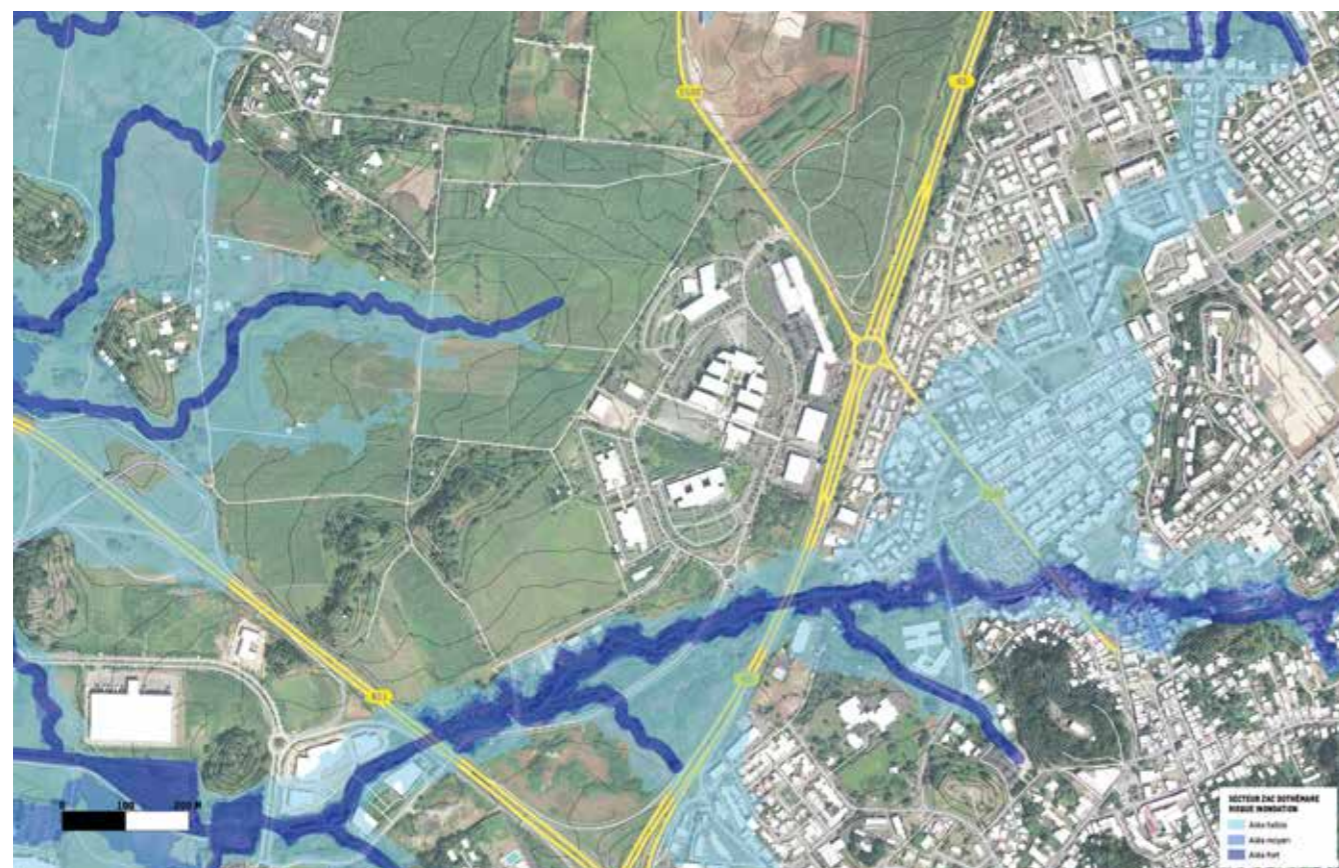
FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

L'EXTENSION DE DOTHÉMARE LES ABYMES



PERSPECTIVES

- Examiner une proposition de tracé pour la route de délestage (barreau routier de la Région) afin de limiter l'impact sur les terres agricoles de grande qualité agronomique du GFA.

- Analyser les caractéristiques foncières du territoire sur les zones d'activités pour mettre en évidence la vacance, la densification possible, les besoins du territoire.

- Mesurer la durabilité des implantations d'entreprises situées en zone à risques au sud du parc d'activités de la Providence.



SYNTHÈSE DES ACTIONS

UNE INFRASTRUCTURE CONTROVERSÉE DONT LES IMPACTS INTERROGENT LA VALEUR ACCORDÉE AUX SOLS DE CULTURES / UNE NÉCESSITÉ DE RECONNAÎTRE LA QUALITÉ DES SOLS PRODUCTIFS (À L'ÉCHELLE DE LA GUADELOUPE) EN MISANT SUR UNE DIVERSIFICATION DES PRATIQUES CULTURALES (ANANAS, TUBERCULE, BANANE, IGNAME, ETC) POUR CONSOLIDER UN TERRITOIRE AGRO ÉCOLOGIQUE



PROPOSITIONS D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DU VIVANT ET DE LA BIODIVERSITÉ

#1. Optimiser le tracé routier

#2. Réaliser une étude d'optimisation du foncier économique

#3. Valoriser l'Agro-territoire

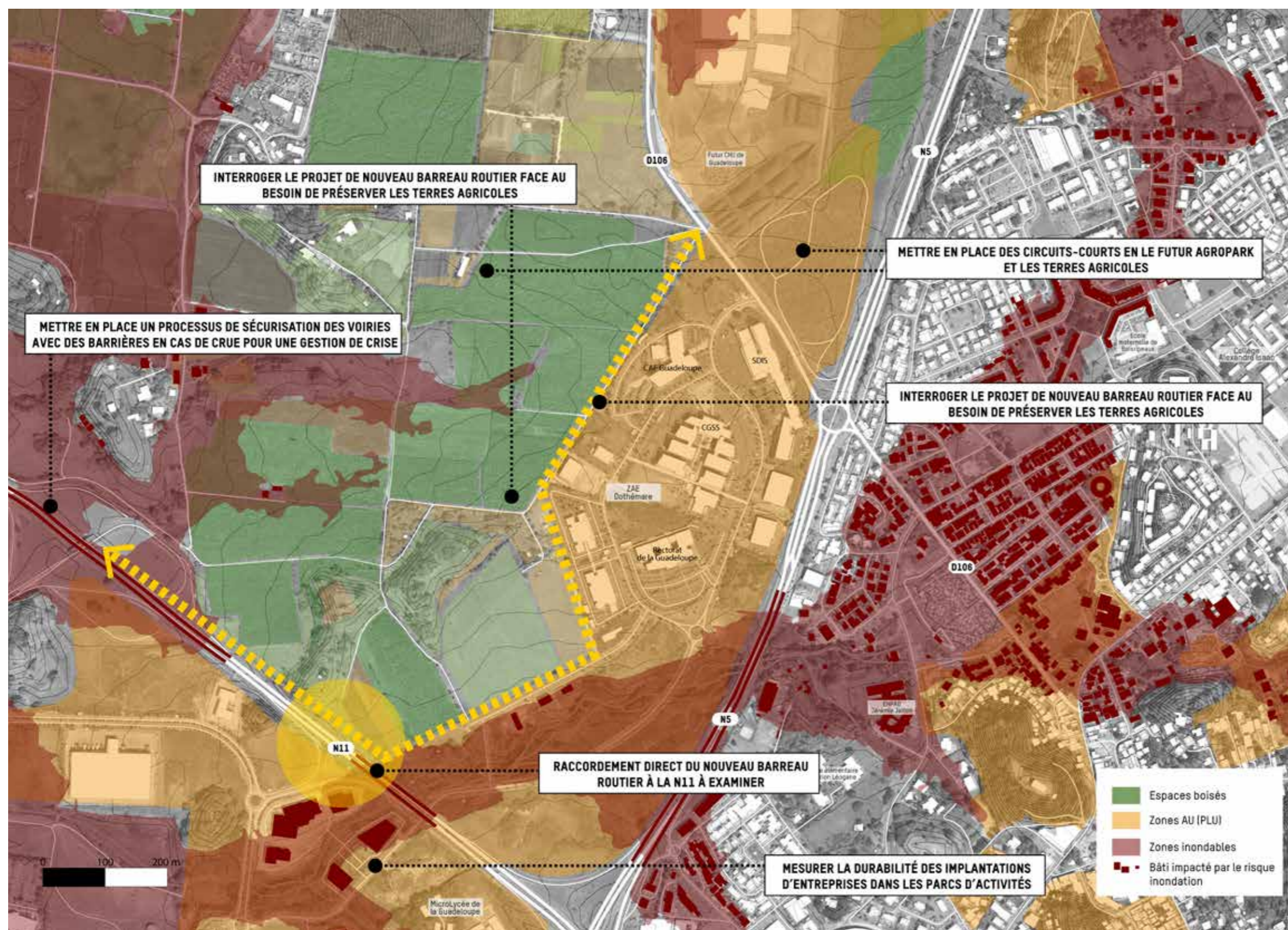
FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

L'EXTENSION DE DOTHÉMARE LES ABYMES



LÉGENDE

- Espaces boisés
- Zones AU (PLU)
- Zones inondables
- Bâti impacté par le risque inondation

- Espaces boisés
- Zones AU (PLU)
- Zones inondables
- Bâti impacté par le risque inondation

FICHE ACTION - AGRICULTURE**LES ACTIONS SECTORIELLES****L'EXTENSION DE DOTHÉMARE
LES ABYMES****ACTION #1****OPTIMISER LE TRACÉ ROUTIER****DESCRIPTION :**

Cette action vise à une optimisation du tracé de la route de délestage afin d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et agronomiques.

- Examiner une proposition de tracé pour la route de délestage (barreau routier de la Région) afin de limiter l'impact sur les terres agricoles de grande qualité agronomique du GFA. Privilégier le tracé au sud avec une bretelle de raccordement plus directe et une barrière végétale de protection/sécurisation des productions agricoles. (hypothèse sans DUP, négociation directe avec les propriétaires via le GFA).
- Réfléchir l'infrastructure routière en lien avec les besoins d'activités économiques (relocalisation d'activités dans les zones à risques) en cas de délaissés non exploitables pour l'agriculture. Il est nécessaire de réfléchir à ce tracé dans le cadre d'un projet d'ensemble si activités nécessaires.
- Préciser les modalités de compensation liées à la réalisation de l'infrastructure (actions de préservation agricole ci-après).

OBJECTIFS :

Réduire les incidences sur les enjeux agricoles de cette route

PARTENAIRES À MOBILISER :

DEAL, Cap Excellence, GFA, Chambre d'agriculture

POINTS DE VIGILANCE :

Avancement et pilotage de l'étude du tracé routier à concerter avec l'ensemble des partenaires

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

ACTION #2**RÉALISER UNE ÉTUDE D'OPTIMISATION DU FONCIER ÉCONOMIQUE****DESCRIPTION :**

Cette action vise au lancement d'une étude de stratégie de développement et d'optimisation du foncier économique de Cap Excellence :

- Analyse des zones d'activités existantes (foncier disponible, vacance, densification possible,...)
- Analyse des besoins en foncier économique (surface, typologie d'activités)
- Identification des fonciers en péril (risques naturels et technologiques) et potentiel besoin de relocalisation
- Stratégie foncière à développer

OBJECTIFS :

Vision claire sur les besoins et la disponibilité du territoire en matière de développement économique

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap Excellence, Communes, DEAL, CCI, Grands opérateurs économiques,...

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme

FICHE ACTION - AGRICULTURE**LES ACTIONS SECTORIELLES****RÉFÉRENCES****DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE INTERCOMMUNALE
CIVIS - LA RÉUNION - CREASPACE****Description**

La CIVIS, EPCI des zones sud de la Réunion compte un nombre important de ZAE réparties sur le territoire en pôles économiques. Malgré leur proximité, ces ZAE sont considérées comme unitaires et leur lecture en termes de complémentarité et de proximité permet de dégager des marges de manœuvre foncière propice à la fois à repenser les trames viaries et les densifications. A partir d'une lecture territorialisée des places économiques, le positionnement vis-à-vis des activités permet également de définir des typologies, des formes architecturales propres à envisager des ensembles immobiliers plus compacts ou spécialisés.

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - AGRICULTURE

LES ACTIONS SECTORIELLES

L'EXTENSION DE DOTHÉMARE LES ABYMES

ACTION #3

VALORISER L'AGRO-TERRITOIRE

DESCRIPTION :

Cette action vise le développement d'un territoire structuré au niveau de sa filière agricole pour assurer sa pérennité foncière et économique :

- Analyse des besoins du pôle de transformation agricole de l'Agropark (typologie de cultures et quantité)
- Concertation avec le monde agricole sur la faisabilité de ces éléments
- Diversification des pratiques agricoles et accompagnement associé en lien avec ces besoins (canne, ananas, igname, banane, légumes, fruits, cresson, etc.) qui repense les liens entre les modes de production agricole et la fabrication de la ville (diversification des pratiques culturales, nouveaux quartiers avec jardins vivriers)
- Filière en circuit court en direct entre Agropark et les terrains agricoles à proximité intégrant la production, la transformation, la distribution et la consommation.
- Production : GFA, Zone agricole concertée, zone Nord de Perrin...
- Transformation : Agropark
- Distribution : Agropark, Marché d'intérêt Régional ?
- Consommation : CHU, Cantine scolaire
- Mise en place des systèmes de réserve foncière pour la structure agricole (Zone d'aménagement différé, Concession, foncière agricole, EPF,...) permettant une pérennisation du foncier agricole
- Sanctuarisation dans les documents d'urbanisme des terres agricoles à fort potentiel agronomique
- Plan de gestion des terres agricoles en concertation avec le GFA sur l'organisation des accès, la sécurisation des productions en lien avec le projet d'urbanisation, la veille sur les mouvements de terres (remblaiement non

autorisé).

OBJECTIFS :

Faire du territoire du nord des Abymes un agro-territoire pour renforcer la capacité d'autonomie alimentaire de la Guadeloupe et structurer des filières de proximité : production locale, transformation locale (Agropark), distribution locale, consommation locale (CHU, Ecole, etc)

PARTENAIRES À MOBILISER :

DEAL, Cap Excellence, GFA, Chambre d'agriculture, SAFER

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen terme en lien avec l'Agropark et sa mise en service

RÉFÉRENCES

FUTUR AGRI-PARC DES BOUISSES MONTPELLIER



Description

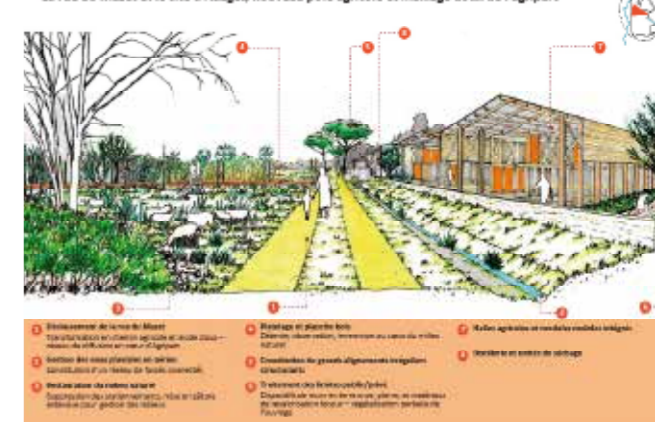
À Montpellier, sur 140 hectares, à minima 100 hectares d'agri-parc vont être aménagés dans le quartier des Bouisses, en lisière ouest de la ville.

Il s'agit avant tout de préserver un grand espace de nature, de lutter contre l'étalement urbain et de créer un espace agro-écologique de référence dans un quartier où la création de logements se fera de manière parcimonieuse.

Une démarche participative innovante est lancée auprès des habitants afin qu'ils alimentent le projet d'agri-parc sur lequel vont travailler les équipes de concepteurs paysagistes, urbanistes et spécialistes de l'agriculture urbaine.



La rue du Mazet et le site d'Adages, nouveau pôle agricole et maillage doux de l'agri-parc



FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

RUE VATABLE ET CENTRE ANCIEN DE POINTE-À-PITRE
POINTE-À-PITRE

QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION

Secteur 1 - Carré Vatable : la délocalisation progressive des biens les plus exposés, la démolition du bâti et l'aménagement d'un parc urbain autour du canal réouvert

Secteur 2 - La construction en zone inondable : des formes urbaines adaptées et l'aménagement de zones de respiration

Secteur 3 - La mise en sécurité (Fonds Logier, Cour Selbonne) : des travaux de confortement et la mise en place d'une opération tiroir pour le relogement

Secteur 4 - RHI : concerné par l'inondation dans un cul de sac et de forts enjeux de sûreté publique, la démolition des bâtiments les plus exposés pour aménager un parc urbain



SYNTHÈSE DES ACTIONS

UNE POLITIQUE DE GESTION DES EAUX À ENGAGER À COURT TERME AVEC LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS DE LA CENTRALITÉ DE POINTE-À-PITRE, LA RÉOUVERTURE DES CANAUX ET LA RECONQUÊTE DU LITTORAL



PROPOSITIONS D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DU VIVANT ET DE LA BIODIVERSITÉ

#1. Etudier la réouverture des canaux : sous la rue Vatable en priorité et sous le boulevard Chanzy si possible tout en améliorant leur entretien et utiliser les espaces inondables comme des espaces en transition

#2. Mettre en oeuvre une stratégie de désimpermeabilisation pour créer des îlots de fraîcheur en priorité sur les espaces largement bitumés (parkings) et intégrer dans tous les nouveaux aménagements la reprise des réseaux (EP, EU, éclairage)

#3. Mettre en place des dispositifs de veille foncière pour l'acquisition des parcelles soumises aux risques et accompagner cette veille par un dispositif de lutte contre le squat pour ne pas bloquer la stratégie de veille



PROPOSITIONS D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX RISQUES NATURELS

#4. Mettre en place un système de gestion de crise notamment par la sécurisation des voiries et par des dispositifs d'alerte

#5. Mettre en oeuvre une stratégie d'adaptation des constructions aux risques pour conserver des rez-de-chaussée animés et se donner des règles pour des nouvelles constructions qui respectent les spécificités guadeloupéennes

#6. Reconquérir les bâtiments vacants avant de reconstruire et réaliser un inventaire des dents creuses sur les secteurs à risques

#7. Questionner le projet sur le port « Karukéra Bay » et ses complémentarités avec le centre-ville

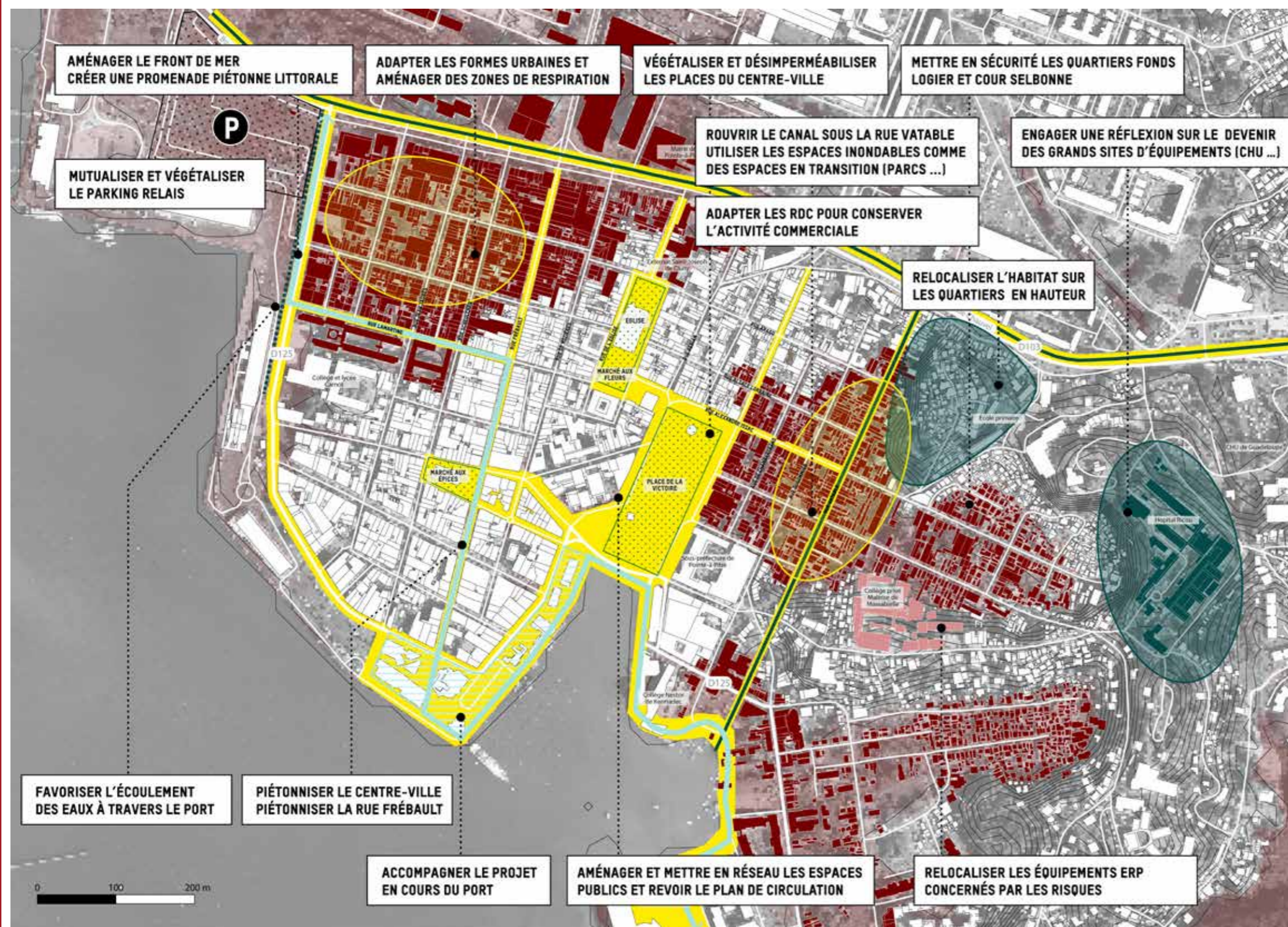
FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

RUE VATABLE ET CENTRE ANCIEN DE POINTE-À-PITRE POINTE-À-PITRE



LÉGENDE

- Zone soumise à la submersion marine ou à l'inondation
- Bâtiments exposés à la submersion marine ou à l'inondation à adapter ou relocaliser
- Equipements exposés à la submersion ou à l'inondation à adapter/à relocaliser
- Equipements non exposés au risque à recomposer et à densifier
- Mutualiser et végétaliser le parking relais
- Accompagner le projet du port et assurer les complémentarités avec le centre-ville
- Végétaliser et dédensifier les espaces touchés par les risques
- Végétaliser les principaux espaces publics de Pointe-à-Pitre
- Renouveler et densifier les quartiers non exposés aux risques
- Aménager les espaces publics et revoir le plan de circulation
- Aménager une promenade piétonne littorale
- Favoriser l'écoulement des eaux à travers le port pour limiter les risques
- Etudier la réouverture des canaux : en priorité le canal Vatable, si possible le canal boulevard Chanzy

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

RUE VATABLE ET CENTRE ANCIEN DE POINTE-À-PITRE POINTE-À-PITRE

ACTION #1



ETUDIER LA RÉOUVERTURE DES CANAUX : SOUS LA RUE VATABLE EN PRIORITÉ ET SOUS LE BOULEVARD CHANZY SI POSSIBLE TOUT EN AMÉLIORANT LEUR ENTRETIEN ET UTILISER LES ESPACES INONDABLES COMME DES ESPACES EN TRANSITION

DESCRIPTION :

Pointe-à-Pitre est une île ce qui explique en partie son importante exposition au risque de submersion. La réouverture des canaux permettrait de donner à comprendre cette spécificité pointoise. Au-delà de la réappropriation de la géographie de la ville, la réouverture des canaux permettrait :

- Une meilleure gestion et entretien des canaux pour limiter le risque de submersion
- La création de boucles piétonnes agréables le long des canaux
- L'aménagement d'un parc inondable sur les points bas le long du canal Vatable pour recueillir l'eau et améliorer le confort d'usages du centre-ville (nouveaux usages, végétalisation ...)
- Le développement d'activités nautiques non motorisées sur le canal (barques ...) pour pratiquer Pointe-à-Pitre autrement et renforcer son attrait touristique

OBJECTIFS :

- Intégrer les analyses de l'étude hydraulique conduite par la préfecture (en cours)
- Lancer une étude de mobilité pour revoir le plan de circulation et interroger le barreau Darbousier/rocade devra être conduite
- Lancer une étude pour étudier le potentiel de réouverture du canal de la rue Vatable dans un premier temps, du boulevard Faidherbe dans un second temps

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap Excellence, ville de Pointe-à-Pitre, Agence de l'eau, Région, Département

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme (5 ans) pour le lancement des études

RÉFÉRENCES

RÉOUVERTURE ET RENATURATION DE LA BIÈVRE ARCUEIL - GENTILLY - L'HAYE LES ROSES



Description

Recouverte au début du XXe siècle sur une partie de son parcours, la Bièvre aval a fait l'objet d'un important projet d'aménagement, de réouverture et de renaturation sur les villes d'Arcueil, Gentilly et L'Haye-les-Roses. Affluent de la Seine, la Bièvre est une rivière de 33 km de long, dont le bassin versant abrite 780 000 habitants.

Coût : 10 millions d'euros

Maîtrise d'ouvrage : Département

Financeurs : Département du Val-de-Marne, Métropole du Grand Paris, Agence de l'Eau Seine Normandie et Région Île-de-France

Partenariats : les Villes d'Arcueil et de Gentilly, l'Établissement public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre, le Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre

ACTION #2



METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE DE DÉSIMPÉRMÉABILISATION POUR CRÉER DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR EN PRIORITÉ SUR LES ESPACES LARGEMENT BITUMÉS ET INTÉGRER DANS TOUS LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS LA REPRISSE DES RÉSEAUX

DESCRIPTION :

Une stratégie de végétalisation globale du centre-ville pourrait être engagée pour améliorer le confort d'usages des lieux et adapter la ville au changement climatique. Cette stratégie pourrait prioriser dans un premier temps la végétalisation des lieux principaux (places de la victoire, du marché aux épices, du marché aux fleurs ...), la végétalisation des espaces de parking (parking au nord du port, parking du boulevard Faidherbe ...) et l'accompagnement de la piétonnisation en réflexion des rues Frébault et Lamartine par le renforcement de la végétalisation quand c'est possible. Par ailleurs, cette stratégie pourrait également permettre la végétalisation des points bas et des parcelles libérées dans les secteurs très exposés par le risque de submersion (secteur nord/ouest, secteur vatable ...) afin d'améliorer la résilience de la ville face au risque de submersion. Cette stratégie pourrait s'appuyer sur les démarches citoyennes déjà en cours telles que Pli Bel Lari pour créer des jardins partagés sur les dents creuses et améliorer la résilience alimentaire.

OBJECTIFS :

- Améliorer le confort d'usages des lieux
- Réduire les îlots de chaleur et adapter la ville au changement climatique
- Améliorer la résilience de la ville face au risque et mieux gérer l'infiltration des eaux de pluie

PARTENAIRES À MOBILISER :

Cap Excellence, ville de Pointe-à-Pitre, Agence de l'eau, Région, Département

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen terme (10 ans) pour la stratégie globale et au coup par coup pour les espaces libérés

RÉFÉRENCES

STRATÉGIE DE DÉSIMPÉRMÉABILISATION RUE SOEUR VALÉRIE - ASNIÈRES-SUR-SEINE



Description

Une rue dégradée et minérale de 200 m et de 8 m de large avec une gestion classique des eaux pluviales. Cette rue a été transformée en axe piéton structurant grâce à la désimperméabilisation des surfaces bitumées, le nivellement de la chaussée et des trottoirs, la mise en place de noues infiltrantes le long de la chaussée.

Coût : 192 548 € HT

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Asnières

Financeurs : Ville d'Asnières, Agence de l'Eau Seine Normandie

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

RUE VATABLE ET CENTRE ANCIEN DE POINTE-À-PITRE
POINTE-À-PITRE

ACTION #3



METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE VEILLE FONCIÈRE POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES SOUMISES AUX RISQUES ET ACCOMPAGNER CETTE VEILLE PAR UN DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE SQUAT POUR NE PAS BLOQUER LA STRATÉGIE DE VEILLE

DESCRIPTION :

Le centre-ville de Pointe-à-Pitre est très exposé aux risques liés à l'eau (submersion marine et inondation notamment). Deux secteurs sont particulièrement touchés par les risques : le secteur de la rue Vatable et le secteur des rues Frébaut et Lamartine. Ces secteurs regroupent par ailleurs un nombre important de bâtiments vacants ou sous-occupés, souvent en indivision, ce qui contribue à la dépréciation du centre-ville. La mise en place de dispositifs de veille foncière permettrait l'acquisition progressive des biens concernés pour réduire la vulnérabilité des personnes, d'engager la stratégie de végétalisation et de résilience du centre-ville. Au regard de l'importance des problématiques et de la complexité d'une telle opération, un processus de long terme est à engager. Afin de favoriser l'acceptation de la population, des aménagements évolutifs, pour programmer l'évolution de certains espaces vers des milieux renaturés peuvent être expérimentés.

OBJECTIFS :

- Anticiper les mutations pour acquérir progressivement les parcelles soumises aux risques
- Structurer une gouvernance et des outils pour accompagner cette stratégie
- Définir un périmètre de veille qui intègre les deux secteurs prioritaires
- Réaliser des OAP sur les secteurs prioritaires pour accompagner leur transformation
- Mettre en place des dispositifs pour limiter les squats des bâtiments libérés

PARTENAIRES À MOBILISER :

EPF, Ville de Pointe-à-Pitre, Cap Excellence

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Long terme (15-20 ans)

RÉFÉRENCES

**RÉSERVES FONCIÈRES EN VUE DE RELOCALISER LES ACTIVITÉS CONCERNÉES PAR LES DIFFÉRENTS RISQUES
CAMPINGS DE VIAS - EPF OCCITANIE**



Description

L'objectif est de constituer des réserves foncières en vue de relocaliser les activités concernées par les différents risques. Une convention tripartite a été signée pour l'anticipation foncière de 5 ans entre la commune, la CA Hérault Méditerranée et l'EPF Occitanie. L'EPF a acquis par voie de préemption un camping à un montant inférieur de 40% aux prix constatés. D'autres acquisitions se sont opérées par préemption.

Engagement financier EPF : 3 000 000€

Maîtrise d'ouvrage : EPF Occitanie

Nombre d'activités concernées : 347 ha soit 14 campings pour 3 350 emplacements

Partenariats : Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Commune de Vias, DREAL, DDTM, Conservatoire du Littoral, Safer, Cerema

ACTION #4



METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE GESTION DE CRISE NOTAMMENT PAR LA SÉCURISATION DES VOIRIES ET PAR DES DISPOSITIFS D'ALERTE

DESCRIPTION :

Aujourd'hui, neuf communes de Guadeloupe sont équipées de Systèmes d'alerte et d'information des populations (SAIP), ce sont des sirènes pour alerter la population, en cas de risque imminent nécessitant une mise à l'abri. Les communes de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et des Abymes se sont récemment équipées. Leur déploiement est prévu depuis quatre ans, dans le livre bleu Outre-mer, feuille de route, fruit des Assises des Outre-mer, organisées entre 2017 et 2018. Afin d'améliorer les processus d'intervention, un outil pourrait être mis en place pour synchroniser et uniformiser les différents systèmes existants, partager la donnée entre les différentes collectivités et mettre en place des processus d'intervention efficace et coordonnés (sécurisation des voiries par des barrières, batardeaux ...). Afin de diminuer les risques sanitaires après un aléa, il est important assurer la propreté de la ville et de favoriser la réappropriation des lieux par le biais de l'implication citoyenne, une brigade de propreté pourrait être mise en place

OBJECTIFS :

- Uniformiser et synchroniser les systèmes d'alerte par la mise en place d'un outil commun
- Anticiper et faciliter la gestion de crise par la mise en place d'un outil évolutif partagé
- Améliorer l'efficacité des processus d'intervention notamment en ce qui concerne la sécurisation des voiries pour permettre les évacuations et les interventions en cas d'inondation
- Favoriser la culture du risque par la sensibilisation de la population vis-à-vis des risques naturels

PARTENAIRES À MOBILISER :

Ville de Pointe-à-Pitre, Cap Excellence, SDIS, DEAL

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

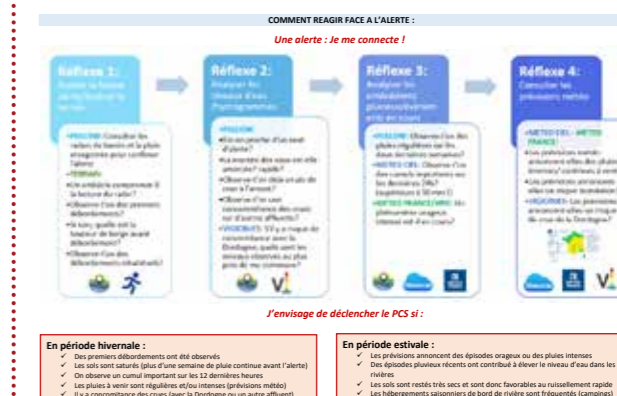
Court terme (5 ans)

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

RÉFÉRENCES

**LA PLATEFORME « FOLLOW »
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CAUVALDOR**



Description

En 2017, le service GEMAPI de la communauté de communes de Caulvador a lancé la création d'une plateforme web permettant une gestion mutualisée des 5 Système d'Alerte Local de crue du territoire (SAL). Cet outil concentre les données émises par l'ensemble des stations des SAL, permet leur consultation en temps réel. Cette plateforme permet au Syndicat Mixte de définir les seuils d'alerte pour chaque capteur ainsi que les personnes d'astreinte qui recevront les alertes. L'outil est évolutif et a été construit en concertation avec les élus du territoire qui peuvent à tout moment proposer une modification des seuils d'alerte ou de leur équipe d'astreinte, mais aussi soumettre des propositions d'amélioration de l'outil. L'outil Follow est à destination des élus communaux et services de secours ou techniques concernés, avec pour objectif d'anticiper et de faciliter la gestion de crise en cas de risque d'inondation.

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

RUE VATABLE ET CENTRE ANCIEN DE POINTE-À-PITRE
POINTE-À-PITRE

ACTION #5


METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION DES CONSTRUCTIONS AUX RISQUES POUR CONSERVER DES REZ-DE-CHAUSSÉE ANIMÉS ET SE DONNER DES RÈGLES POUR DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS QUI RESPECTENT LES SPÉCIFICITÉS GUADELOUPÉENNES
DESCRIPTION :

Les impératifs de recomposition de la ville de Pointe-à-Pitre obligent à s'interroger sur de nouveaux modèles pour penser et inventer une ville littorale plus résiliente. Certains dispositifs architecturaux de la ville patrimoniale sont également à réinvestir : les cours, les maisons traversantes, les balcons, les systèmes de ventilation naturelle ... comme autant de systèmes résilients. Il s'agit alors de proposer une vision coordonnée de l'aménagement par la mise en place d'un ensemble de règles et d'engagements pour favoriser la résilience des constructions existantes et à venir. La prise en compte des risques littoraux dans les projets urbains, la question de la résilience et de la capacité de charge du territoire ou les changements dans les pratiques locales apparaissent comme des sujets d'exploration fondamentaux pour constituer un référentiel de l'aménagement et de la construction résiliente.

OBJECTIFS :

- Partager une ambition commune sur la ville résiliente et porter une exigence forte sur la résilience pour mieux cadrer le développement
- Anticiper les impacts du changement climatique et la recomposition spatiale de la ville
- Elaborer un outil de dialogue avec les acteurs de l'aménagement et de la construction
- Intégrer le risque aux nouvelles constructions

PARTENAIRES À MOBILISER :

EPF, ville de Pointe-à-Pitre, Cap Excellence, société civile et associations, DEAL, CAUE, Ordre des Architectes, BET, Bureaux de contrôle, Assureurs...

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme (5 ans)

RÉFÉRENCES
"ARDÈCH'ALABRI"
DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ DES LOGEMENTS
**Description**

L'EPT du bassin versant de l'Ardèche a lancé la campagne Ardèch'Alabri à l'attention des propriétaires de biens régulièrement touchés par les crues. Les objectifs de cette démarche sont :

- L'évaluation de l'exposition au risque inondation des logements
- La mise en sécurité des occupants
- La limitation des dégâts et de leurs coûts par l'anticipation (pose de batardeaux, mise en hauteurs des appareils, protection du réseau électrique,...)
- Favoriser un retour rapide à la normale une fois la crue passée
- Transmettre à la population les bons comportements à avoir en cas d'inondation

Maîtrise d'ouvrage : EPT du Bassin versant de l'Ardèche

ACTION #6


RECONQUÉRIR LES BÂTIMENTS VACANTS ET RÉALISER UN INVENTAIRE DES DENTS CREUSES SUR LES SECTEURS À RISQUES
DESCRIPTION :

L'objectif de cet inventaire est d'identifier le potentiel de reconquête des dents creuses, de mutualiser et coordonner les dispositifs d'accompagnement existants afin de mieux cibler les interventions possibles sur l'habitat. En parallèle, cet inventaire permettra aux propriétaires privés de mieux connaître les possibilités d'intervention sur leurs biens. Ce travail de recensement pourra être élargi à l'habitat dégradé qui présente un fort potentiel de gisement et une valeur patrimoniale. Un certain nombre de bâtiments est d'ores et déjà disponible et pourrait être réinvesti : ancien tribunal, la poste, la sécurité sociale et la CAF, Ecole France Rallion... A titre d'exemple, des appels à projet pourraient être lancés pour favoriser le déploiement d'occupation temporaire de ces lieux et ainsi engager une stratégie de réappropriation du centre-ville par les habitants et la société civile et ainsi renforcer son animation.

OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance de la vacance en centre-ville
- Intervenir sur les bâtiments vacants (occupation temporaire, réhabilitation, démolition ...) et préserver des zones libres de constructions
- Améliorer l'image et l'appropriation du centre-ville par ses habitants et la société civile
- Favoriser la culture du risque par la sensibilisation de la population vis-à-vis des risques naturels

PARTENAIRES À MOBILISER :

EPF, ville de Pointe-à-Pitre, Cap Excellence, société civile et associations

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen terme (10 ans)

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

RÉFÉRENCES
UNE APPROCHE RENOUVELÉE DES LIEUX VACANTS
MÉTROPOLE DE LILLE
**Description**

C'est dans un contexte de désindustrialisation que la MEL lance en 2019 une étude qui vise à inventorier et à catégoriser à échelle métropolitaine les espaces vacants. Cette démarche, qui vise à opérer un changement de paradigme, prévoit l'adaptation des politiques locales vers une approche fondée sur la recomposition urbaine.

Elle propose, entre autres, des outils fonciers adaptés pour lutter contre la vacance foncière, résidentielle et économique. Des propositions telles que la reconquête de la vacance pour plus de mixité en coeur urbain ou l'animation des zones économiques en périphérie afin d'anticiper leur mutation, offrent des réponses concrètes pour transformer le territoire de la MEL.

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

RUE VATABLE ET CENTRE ANCIEN DE POINTE-À-PITRE
POINTE-À-PITRE**ACTION #7****QUESTIONNER LE PROJET SUR LE PORT « KARUKÉRA BAY » ET SES COMPLÉMENTARITÉS AVEC LE CENTRE-VILLE****DESCRIPTION :**

Le projet Karukéra Bay consiste en l'aménagement du front de mer pointois. Initié par le Grand Port Maritime de Guadeloupe, il est implanté près de la Darse, cœur historique portuaire de Pointe-à-Pitre. Le projet doit permettre le développement économique du port de Pointe-à-Pitre destiné aux croisiéristes, aux touristes et à la population locale et de créer les conditions d'une meilleure intégration du port dans la ville. Le projet comprend notamment l'amélioration de la zone de transit des passagers à l'interface ville-port entre les terminaux 1 et 2, le réaménagement des espaces publics autour de la Darse, et le tracé de la Voie Verte, le développement de la Promenade et la construction du nouveau quai. La programmation du projet questionne sur différents aspects : la soutenabilité financière du projet et la complémentarité de sa programmation commerciale avec le centre-ville. Les commerces en centre-ville concentrent d'ors et déjà d'importantes difficultés c'est pourquoi l'offre commerciale doit être pensée dans sa globalité.

OBJECTIFS :

- Réunir les acteurs pour définir la feuille de route et le portage du projet
- Clarifier la propriété foncière
- Réaliser une nouvelle étude de programmation

PARTENAIRES À MOBILISER :

GPMG, Ville, Région, Cap Excellence

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Long terme (15-20 ans)

RÉFÉRENCES**AMÉNAGEMENT DES QUAIS ET D'UN PORT DE CROISIÈRE**
PORT DU HAVRE**Description**

Le quai Southampton, réaménagé en 2019, révèle le paysage urbain et portuaire avec des espaces de loisirs à proximité des commerces et de lieux culturels. En 2021, le projet du Grand Quai a entamé sa seconde phase pour relier le quai de Southampton à la plage par l'aménagement des espaces entre le MuMa et le port de plaisance. Le front de mer se déploiera sur 4 km et formera une promenade ininterrompue de Sainte-Adresse au quartier Saint-François. Cette promenade s'accompagnera en 2025 d'un nouveau port de croisière qui vise la neutralité carbone et la sobriété énergétique.

Coût : 10 millions d'euros (phase 2 - Grand Quai)**Maîtrise d'ouvrage :** Ville du Havre**Partenaires :** Ville du Havre, Havre Seine Métropole, Région Normandie, Département de la Seine-Maritime

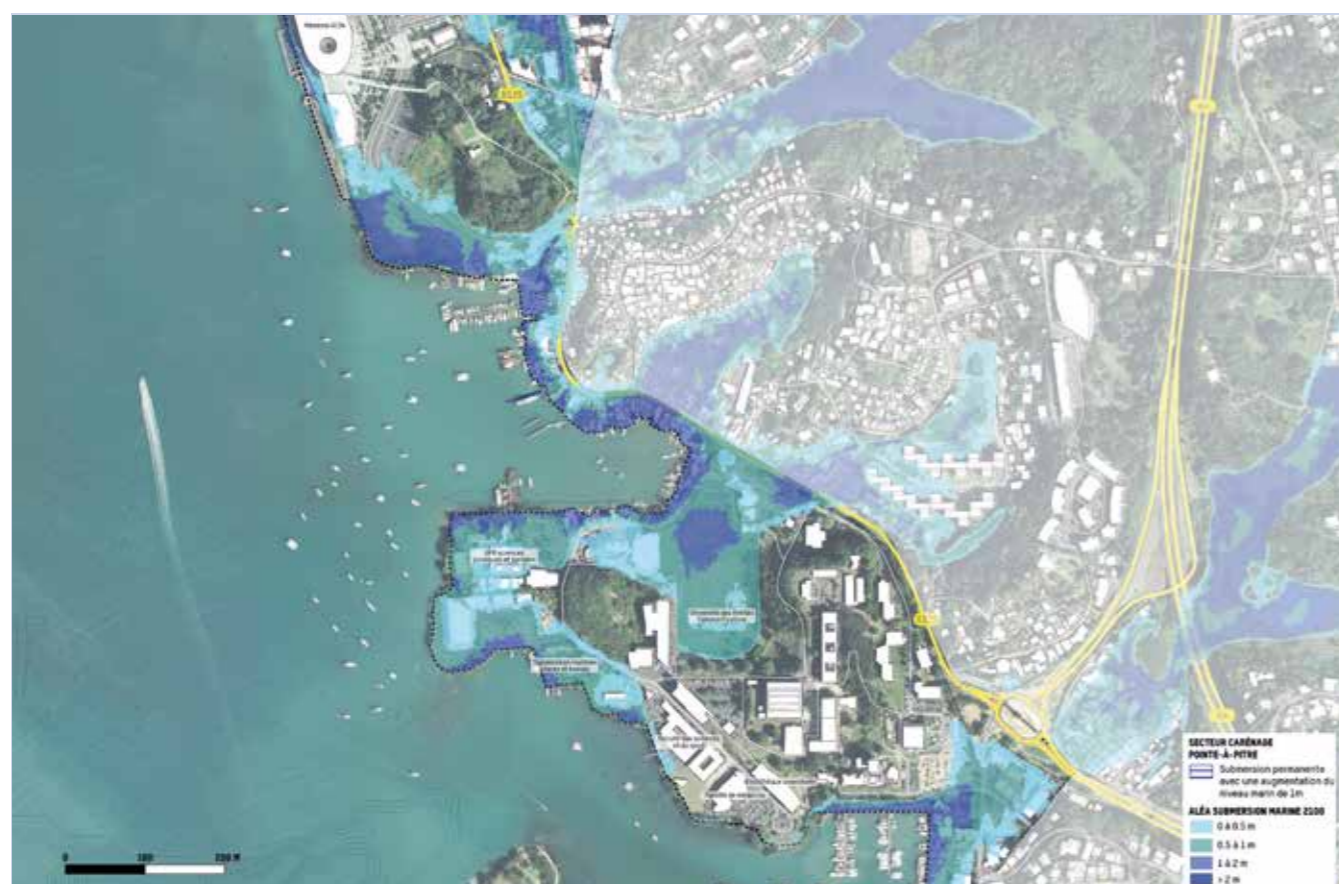
FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

QUARTIER CARÉNAGE ET UNIVERSITÉ POINTE-À-PITRE



SYNTHÈSE DES ACTIONS

UN PROCESSUS DE MOBILISATION DES ACTEURS POUR LA RECONQUÊTE DU FRONT DE MER : UNE OPPORTUNITÉ POUR SENSIBILISER, INTERPELLER ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE LA VILLE FACE AUX RISQUES - VILLE, BAILLEURS, UNIVERSITÉS, ENTREPRISES, HABITANTS...

PROPOSITIONS D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX RISQUES NATURELS

#1. Engager une réflexion sur le devenir des grands sites d'équipements (Université, CHU ...)

#2. Créer une agence pour accompagner les populations sur la relocalisation à long terme en lien avec la promenade littorale et privilégier la conservation des activités (liées à la mer et, de restauration) pour animer la promenade

#3. Mettre en place une stratégie pas à pas pour accompagner à la parcelle les mutations par la mise en place de démarche de concertation

#4. Structurer les activités nautiques en une filière de réemploi avec l'aide du port et être accueillies au nord des quais de croisière pour constituer un « pôle naval »

#5. Créer une promenade piétonne littorale reliant le centre-ville, le MACT à la marina, prolonger cet aménagement jusqu'à Lauricisque et questionner les possibilités d'implantation d'une piste cyclable

#6. Etudier la viabilité de la mise en place d'un bus maritime une fois la promenade sur mer livrée

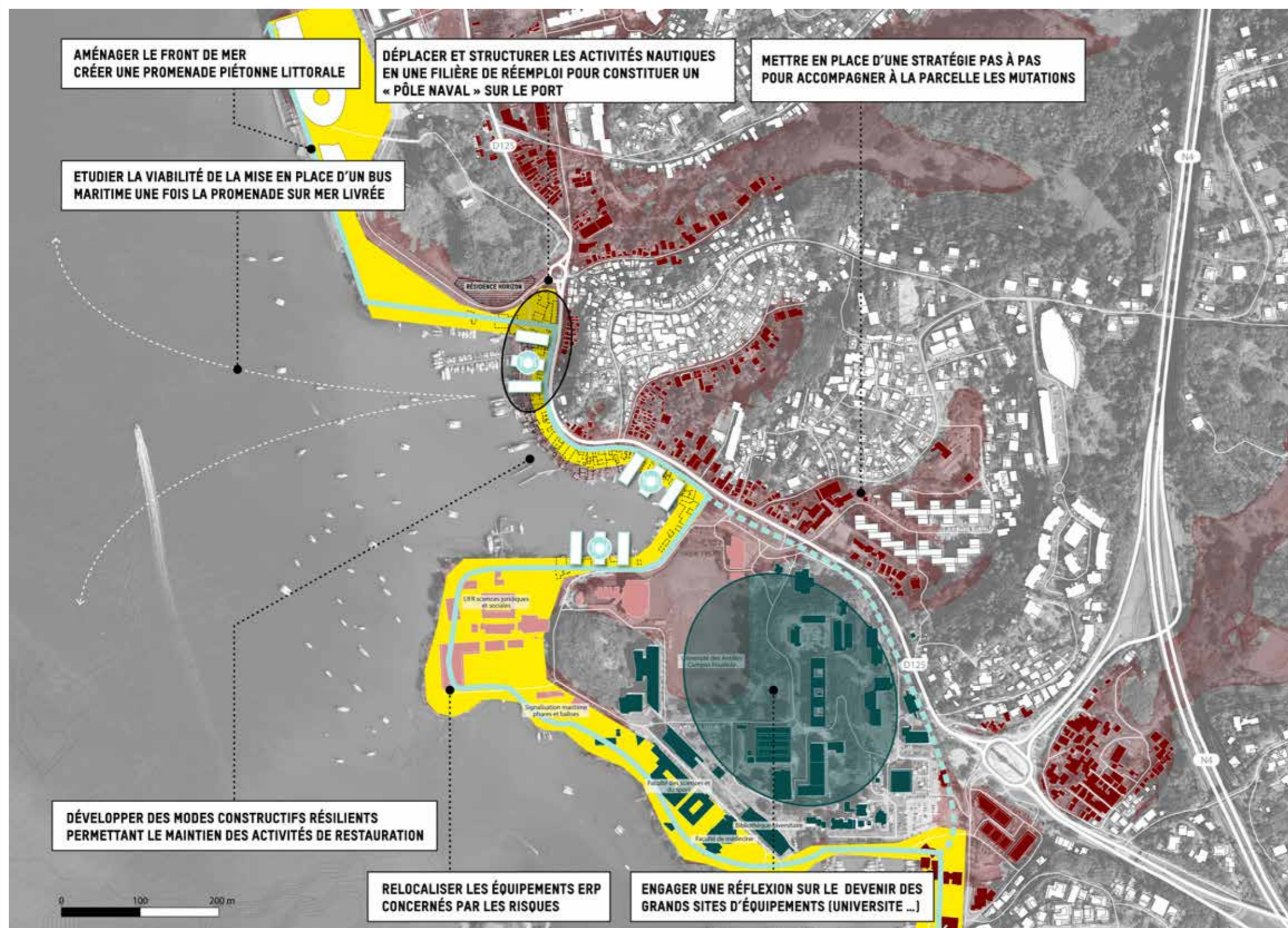
FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

QUARTIER CARÉNAGE ET UNIVERSITÉ POINTE-À-PITRE



LÉGENDE

- Zone soumise à la submersion marine
- Bâtiments exposés à la submersion marine à adapter ou relocaliser
- Equipements exposés à la submersion marine à adapter/à relocaliser
- Equipements non exposés au risque à recomposer et à densifier
- Déplacer les activités économiques sur le port pour créer un pôle «réemploi»
- Démolir les bâtiments exposés par les risques le long du littoral
- Reconstruire des bâtiments résilients pour accueillir des restaurants le long de la promenade littorale
- Renouveler et densifier les quartiers non exposés aux risques
- Aménager les espaces publics et revoir le plan de circulation
- Aménager une promenade piétonne littorale
- Etudier une alternative pour la promenade littorale

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

QUARTIER CARÉNAGE ET UNIVERSITÉ POINTE-À-PITRE

ACTION #1

ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LE DEVENIR DES GRANDS SITES D'ÉQUIPEMENTS (UNIVERSITÉ, CHU ...)

DESCRIPTION :

Le centre-ville de Pointe-à-Pitre élargi comprend deux secteurs d'équipements très stratégiques soit parce que l'équipement est touché par les risques liés à l'eau et doit engager sa recomposition, l'Université, soit parce que l'équipement sera bientôt libéré et/ou constitue un important gisement foncier pour engager la recomposition spatiale du centre-ville de Pointe-à-Pitre, le CHU actuel et l'Hôpital Ricou.

Les bâtiments de l'Université le long du littoral sont exposés aux risques (UFR de Droit et sciences économiques notamment). Une réflexion sur leur relocalisation pourrait être engagée dans le cadre d'une étude de faisabilité. La recomposition et densification de l'Université dans son emprise non vulnérable est le scénario privilégié par l'Université. Concernant le CHU, les études ont montré le bon état des bâtiments ce qui permet d'envisager une réhabilitation/restructuration du site en intégrant le Morne d'Aran occupé illégalement. Un cadre stratégique doit être posé sur l'évolution de ce site stratégique pour le développement d'un projet mixte qui permette d'enclencher la recomposition du centre-ville de Pointe-à-Pitre.

OBJECTIFS :

- Lancer des études de faisabilité sur les trois sites stratégiques : Université, CHU, Hôpital Ricou
- Engager la relocalisation des secteurs vulnérables du centre-ville de Pointe-à-Pitre

PARTENAIRES À MOBILISER :

EPF, villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes, Cap Excellence, Université, Hôpital, Etat, Aménageur

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Court terme (5 ans) : lancement des études

RÉFÉRENCES

OCCUPATION TEMPORAIRE ET RECONVERSION DE L'HÔPITAL SAINT-VINCENT-DE-PAUL PARIS XIVÈME



Description

En 2014, un projet d'occupation temporaire se met en place pour occuper l'hôpital. Aurore, Plateau Urbain et Yes We Camp forment « Les Grands Voisins », développent et animent le site pour en faire un lieu d'accueil, de vie et de travail. L'ambition est de partager des valeurs d'hospitalité, de générosité, de créativité, d'innovation et de responsabilité sociale et écologique. Le site accueille 600 résidents, offre des espaces de travail à près de 200 associations et jeunes entreprises innovantes, ouvre au public 15 000 m² d'espaces. L'objectif est d'activer le site et de préfigurer ses usages avant le projet. Le projet urbain réunit, sur 3,4 ha, une programmation mixte : 600 logements, équipements publics et privé, commerces et activités économiques.

Maîtrise d'ouvrage : Paris & Métropole aménagement
Partenaires : Ville de Paris, mairie du XIVème

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

ACTION #2

CRÉER UNE AGENCE POUR ACCOMPAGNER LES POPULATIONS SUR LA RELOCALISATION À LONG TERME ET PRIVILÉGIER LA CONSERVATION DES ACTIVITÉS (LIÉES À LA MER ET, DE RESTAURATION) POUR ANIMER LA PROMENADE

DESCRIPTION :

La relocalisation des activités le long du littoral à Carénage est une priorité pour réduire l'exposition des populations face au risque de submersion. La libération des fonciers permettrait également l'aménagement d'une promenade littorale reliant le centre-ville de Pointe-à-Pitre à la Marina. Pour conduire cet accompagnement et opérer la relocalisation, une agence dédiée pourrait être structurée.

Cette agence serait en charge de conduire la concertation avec les activités présentes pour accompagner les acteurs de la zone vers leur relocalisation progressive. Les activités de restauration pourraient être conservées pour animer la promenade littorale. Pour cela, une démarche d'adaptation des constructions au risque doit être conduite par l'agence, afin d'intervenir sur l'ensemble du bâti.

OBJECTIFS :

- Fédérer les acteurs du littoral pour co-construire et co-porter le projet grâce à la création d'une instance ou d'un groupe de travail sur la relocalisation du quartier de Carénage
- Lancer un plan guide pour la recomposition du quartier de Carénage
- Engager le processus de relocalisation des activités impactées

PARTENAIRES À MOBILISER :

Ville de Pointe-à-Pitre, EPF, Cap Excellence, Région, Agence des 50 pas, SEMAG

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen terme (10 ans)

RÉFÉRENCES

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DU LITTORAL NOUVELLE AQUITAINE



Description

Acteur essentiel de la réflexion stratégique sur les problématiques littorales de Nouvelle-Aquitaine, animateur important des politiques publiques dédiées à la préservation, l'aménagement et la gestion des espaces littoraux, le groupement d'intérêt public est un lieu de production d'études à caractère prospectif mais aussi un outil de concertation, de mise en cohérence et d'accompagnement des projets, d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques entre ses membres et partenaires.

Le GIP Littoral réalise ses missions dans le cadre d'une stratégie partagée pour un développement durable, équilibré et solidaire du littoral régional : le projet "Littoral 2030 : Réussir la transition du littoral de Nouvelle-Aquitaine".

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

QUARTIER CARÉNAGE ET UNIVERSITÉ
POINTE-À-PITRE

ACTION #3


METTRE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE PAS À PAS POUR ACCOMPAGNER À LA PARCELLE LES MUTATIONS PAR LA MISE EN PLACE DE DÉMARCHES DE CONCERTATION
DESCRIPTION :

Le projet de recomposition du littoral de Carénage doit constituer un projet expérimental de transition, un changement de paradigme vers un modèle résilient et durable dans le contexte du changement climatique. Dans cette perspective, la mise en place d'une stratégie d'accompagnement au changement auprès de la population apparaît essentielle pour :

- Faire comprendre les dynamiques à l'oeuvre,
- Faciliter l'émergence d'un récit de transition partagé autour du projet de recomposition,
- Proposer un processus de relocalisation adapté à chaque situation.

Il constitue un volet essentiel à la mise en oeuvre et à la pérennité du projet de recomposition et doit reposer sur le déploiement d'une stratégie et d'un plan d'action spécifique, intégrant notamment des démarches d'enquêtes de terrain, de sensibilisation, de médiation et d'acculturation. Ce travail pourra s'appuyer sur l'enquête déjà réalisée par la SEMAG auprès des acteurs économiques pour envisager l'évolution de Carénage.

OBJECTIFS :

- Mettre en place une démarche d'accompagnement au changement pour sensibiliser et accompagner les populations pour la relocalisation
- Conduire une démarche de concertation pour analyser le potentiel de relocalisation

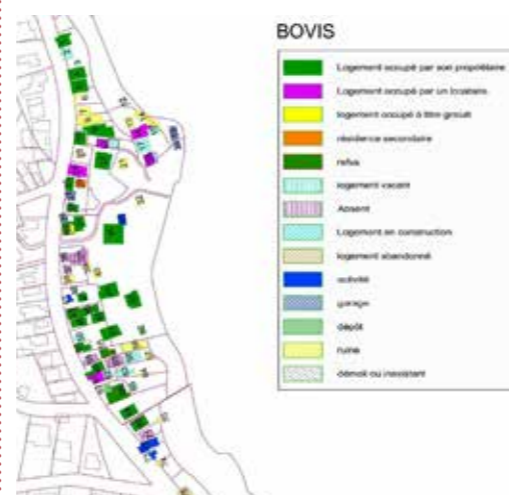
PARTENAIRES À MOBILISER :

Ville de Pointe-à-Pitre, EPF, Cap Excellence, Région, Agence des 50 pas, SEMAG

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen terme (10 ans)

RÉFÉRENCES

**MISE EN SÉCURITÉ DES SITES DE BOVIS
ET DE POINTE-À-BACCHUS
PETIT-BOURG**
**Description**


Le projet concerne deux sites de la commune de Petit-Bourg : Bovis et Bel-Air, à proximité du centre urbain. Le projet vise à la mise en sécurité des deux sites, en inscrivant les perspectives de relocalisation dans les projets de renouvellement du centre-bourg. La commune a mis en oeuvre une politique d'aménagement du littoral structurée, tout en favorisant l'ouverture de la ville sur la mer.

14 familles ont été relogées en 2021 face au risque d'érosion grâce à prêt location accession très social mis en place par la SP HLM.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)

Partenaires : Agence des 50 pas, commune de Petit-Bourg

ACTION #4


STRUCTURER LES ACTIVITÉS NAUTIQUES EN UNE FILIÈRE DE RÉEMPLOI AVEC L'AIDE DU PORT ET ÊTRE ACCUEILLIES AU NORD DES QUAIS DE CROISIÈRE POUR CONSTITUER UN « PÔLE NAVAL »
DESCRIPTION :

Le transfert des activités nautiques est un préalable pour libérer les zones soumises aux risques à Carénage. Une entreprise de construction nautique envisagerait d'ores et déjà de se déplacer car très polluante. Cependant, ils souhaitent conserver leur marina privée.

Ce transfert pourrait venir conforter la construction d'un pôle naval sur le port de Pointe-à-Pitre. En effet, le GPMG envisage la création d'une polarité de réparation nautique sur le parking relais du port. Ce projet est en cours de réflexion par le Grand Port Maritime de Guadeloupe.

Des complémentarités sont à travailler avec le projet de Marina à Baie Mahault orienté surtout sur les Yachts et dont le positionnement est différent des activités actuellement présentes sur Carénage. Une étude a été réalisée par la SEMAG qui a réalisé des enquêtes avec les acteurs économiques pour envisager l'évolution de Carénage.

OBJECTIFS :

- Relocaliser les activités nautiques de Carénage
- Structurer une filière économique sur le réemploi à l'échelle du territoire
- S'inscrire en complémentarité des activités existantes et des projets en cours notamment à Baie Mahault

PARTENAIRES À MOBILISER : GPMG, EPF, Ville de Pointe-à-Pitre, Région, Cap Excellence

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

court terme (5 ans)

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

RÉFÉRENCES

**ÉCONOMIE CIRCULAIRE DES DÉCHETS DE BATEAUX DE
PLAISANCE
BÂTHO, PAYS DE LA LOIRE**
**Description**

BATHÔ est un chantier naval insolite au sud de Nantes qui réemploie des voiliers et vedettes de plaisance en fin de vie pour les transformer en Habitats Insolites sur terre ferme. BATHÔ modifie et refait à neuf les coques et offre une deuxième vie à leur bateau. L'économie circulaire est en mouvement.

Les Bathôs deviennent des Hébergements insolites pour les professionnels du tourisme, des gîtes chez les particuliers, des espaces de réunion ou coworking inspirants ou tout autre chose (extension de votre maison, chambre d'amis, espace de travail, refuge d'artiste...).

Maîtrise d'ouvrage : Bathô

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

**QUARTIER CARÉNAGE ET UNIVERSITÉ
POINTE-À-PITRE****ACTION #5****CRÉER UNE PROMENADE PIÉTONNE LITTORALE RELIANT LE CENTRE-VILLE, LE MACT À LA MARINA, PROLONGER CET AMÉNAGEMENT JUSQU'À LAURICISQUE ET QUESTIONNER LES POSSIBILITÉS D'IMPLANTATION D'UNE PISTE CYCLABLE****DESCRIPTION :**

Les différents secteurs qui composent le littoral de Pointe-à-Pitre (darse centrale, MACT, Carénage, Université, Marina ...) fonctionnent de façon indépendante sans lien entre eux. Pour autant, le littoral est un facteur d'attractivité important pour Pointe-à-Pitre pour les habitants comme pour les touristes. L'aménagement d'une promenade littorale de la Marina au centre-ville de Pointe-à-Pitre vise à ouvrir la ville sur la mer en valorisant sa façade littorale et à créer une liaison piétonne et cycle de qualité pour relier les hauts lieux de la ville (Université, MACTe, centre-ville ...). A titre d'exemple, cette promenade vise à mieux relier l'Université au centre-ville pour faciliter le quotidien des étudiants et renforcer l'animation du centre-ville. Chaque séquence devra faire l'objet d'un traitement particulier en fonction des problématiques rencontrées (relocalisations nécessaires à Carénage, passage compliqué devant l'Université, interfaces entre la ville et le port ...).

OBJECTIFS :

- Ouvrir la ville sur le littoral
- Changer l'image de la ville pour renforcer son attractivité
- Faciliter les déplacements doux et mettre en valeur les hauts lieux de la ville

PARTENAIRES À MOBILISER :

Ville de Pointe-à-Pitre, ville des Abymes, Cap Excellence

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen terme (10 ans)

RÉFÉRENCES**AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER
SAINT-NAZAIRE****Description**

Depuis la fin des années 1990, la priorité est donnée aux espaces portuaires et au bord de mer, avec la volonté de la ville de se tourner vers sa façade maritime. Véritable ville de bord de mer, Saint-Nazaire propose, sur 3,5 km, un front de mer entièrement aménagé pour la balade et les loisirs (kisoque, guinguettes, jeux, skate park ...).

Coût : 10 900 000 € HT

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint Nazaire

Financeurs : Département de la Loire-Atlantique, la Carene, la Ville de Saint-Nazaire

Maîtrise d'oeuvre : Phytolab

FICHE ACTION - HABITAT

LES ACTIONS SECTORIELLES

ACTION #6**ETUDIER LA VIABILITÉ DE LA MISE EN PLACE D'UN BUS MARITIME UNE FOIS LA PROMENADE SUR MER LIVRÉE****DESCRIPTION :**

A l'instar de Nantes ou de Bordeaux, de nombreuses collectivités mettent en place des navettes de transport maritime et fluvial pour répondre à des problématiques de désengorgement des réseaux routiers et proposer une nouvelle offre touristique. Lancée le 7 octobre 2020 à Pointe-à-Pitre, les débuts du bus des mers avaient révélé des retours encourageants sur la viabilité du projet, puisque près de 7 500 passagers, Guadeloupéens et touristes, avaient profité de l'expérience le premier mois. Ensuite, l'activité s'était stabilisée autour des 4500 passagers par mois. La phase d'expérimentation du bus des mers a été vite stoppée par le confinement puis la crise sanitaire. En accompagnement du projet de promenade littorale, le bus des mers pourrait être relancé pour développer d'autres modes de déplacements doux et découvrir autrement la ville.

OBJECTIFS :

- Accompagner le déploiement de la promenade littorale
- Développer les modes de déplacements doux
- Proposer une nouvelle offre touristique

PARTENAIRES À MOBILISER :

Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin (SMT), Ville sde Pointe-à-Pitre, de Baie Mahault et des Abymes, Cap Excellence, Région

CALENDRIER ET/OU ÉTAPES CLÉS :

Moyen terme (10 ans)

RÉFÉRENCES**LE PASSEUR - BUS DE MER
LES SABLES-D'OLONNE, VENDÉE****Description**

Le passeur, la navette maritime des Sables-d'Olonne, dispose de deux lignes, dont l'une fonctionne toute l'année. Le bus de mer, qui assure la liaison entre le ponton du Vendée Globe, le port de plaisance et le quai Guiné qui fonctionnait uniquement l'été a été étendu, à titre expérimental, à tous les week-ends de septembre, de 9 h à 22 h.

Ce dispositif vise à faciliter l'accès au centre-ville, sans voiture. Une initiative couplée à la navette gratuite S16, qui permet de relier le parking de la Sablière au centre-ville.

Maîtrise d'ouvrage : Société de transport Oléane

Partenaires : Ville des Sables-d'Olonne, Office de Tourisme, Les Sables d'Olonne Agglomération

INterland
72-74, rue d'Alsace
69100 Villeurbanne

6-8, avenue Faidherbe
93100 Montreuil

+33(0)4 72 40 05 08
www.INterland.info

Contact
f.hulliard@interland.info
a.moreux@interland.info

INterland
architecture urbanisme paysage

